

Mission de conseils aux collectivités / Appui au territoire

TOUS DOMAINES CONFONDUS

Mission de conseils aux collectivités / Appui au territoire

TOUS DOMAINES CONFONDUS

Mas Riquer

La commune fait face à des problématiques de stationnement sur la zone du Mas Riquer. Cette partie de la commune est composée de lotissements des années 70 à 90, le nombre de voitures par foyer était bien moindre à ces époques. De plus, de nombreux garages ont été aménagés en pièce supplémentaire. De ce fait, tous les véhicules, 2 à 5 voitures par foyer, se stationnent dans la rue. Divers problèmes de voisinage, de circulation et d'usage de l'espace public en ont découlé.

Les lotissements avaient été pensés autour d'espaces piétons. Ces derniers ont été peu à peu délaissés, cependant ils sont tous reliés entre eux par des venelles. Ceci permet de déconnecter les circulations piétonnes et véhicules.

Afin de penser une logique de stationnement dans son ensemble, qu'elle soit à but résidentiel ou touristique, il est primordial de penser à tous les utilisateurs de la voirie. Un parking pensé sans les piétons et les mobilités douces ne peut être intéressant au regard des enjeux actuels et de la nécessité toujours plus grandissante de sortir du « tout-voiture ».

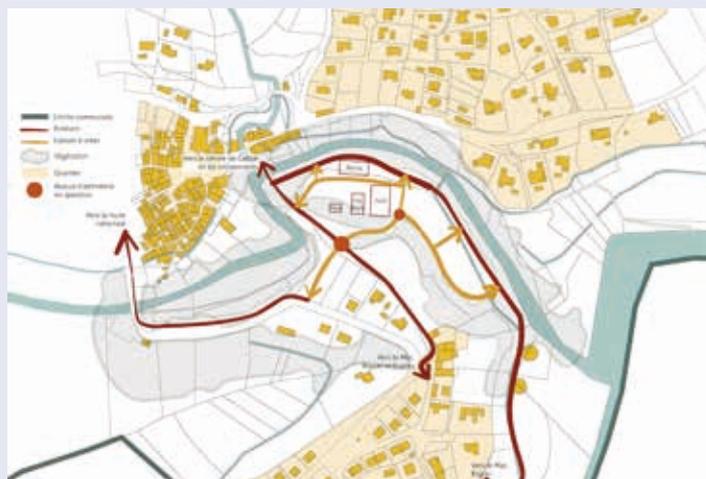


Le Parc



Le parc se situe à un emplacement stratégique entre le centre de la commune et le Mas Riquer mais également entre Catllar et Prades. Il est aujourd'hui parsemé d'installations qui n'ont pas de réelle connexion entre elles. Il ne peut, en l'état, pas correspondre à un espace de partage et de rencontre intergénérationnel favorable au vivre ensemble de la commune.

Cependant grâce à son emplacement, il permet de lier le centre de Catllar au Mas Riquer.



Le projet d'aménagement pourrait consister en la création de nombreux cheminements reliant les services existants entre eux et permettant une structuration de l'espace. La création de différents cheminements internes au parc permettrait plusieurs choses :

- Délimitation et séquençage de sous espaces permettant des activités diverses indépendamment.
- Création de différents itinéraires de balades arborées traversant plusieurs ambiances
- Mixité d'usages et d'usagers pour une utilisation plus respectueuse du site et une « autovigilance »

Les revêtements des chemins sont à traiter avec soin car ils représentent l'élément central de l'aménagement. Un alignement d'arbres de part et d'autre permet de marquer nettement les chemins mais également de leur apporter de la fraîcheur.

Pour un confort de balade, les cheminements nécessitent une certaine largeur.

Il est nécessaire de conserver la perméabilité des sols mais également de permettre l'accessibilité à tous, il est alors nécessaire d'utiliser un matériau adéquat comme peut l'être le platelage bois ou les pavés à joints enherbés qui permettent également un entretien moins régulier.

Mission de conseils aux collectivités / Appui au territoire

TOUS DOMAINES CONFONDUS

ZOOM SUR CATLLAR

Le stationnement

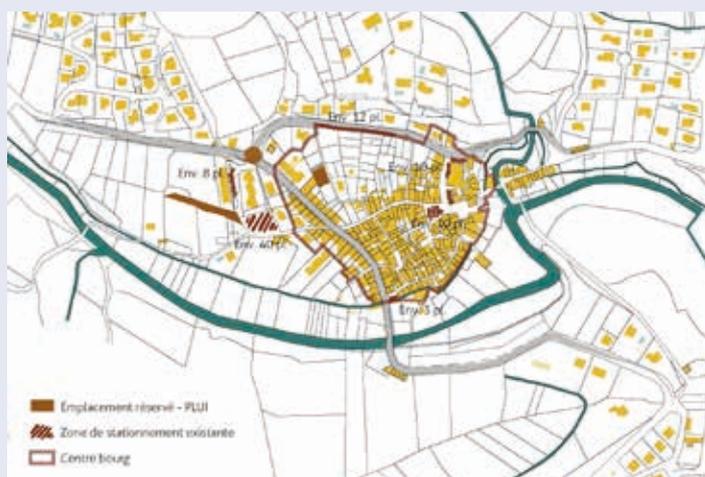
La commune de Catllar souhaite implanter une petite zone de stationnement à proximité directe de son cœur de village. La nécessité d'offrir du stationnement aux habitants est un point de réflexion récurrent. En effet, la constitution urbaine des centres anciens ainsi que des bâtiments n'est pas adaptée aux moyens de transports actuels. Il est nécessaire d'arbitrer afin d'offrir un certain confort aux riverains sans pour autant transformer les centres en parking géant à ciel ouvert.

Il est normal de penser qu'empêcher les habitants de stationner au pied de leur habitation amènera de nombreuses revendications. Cependant, lorsqu'une logique de stationnement et de cheminement est mise en place, et que cette dernière permet d'offrir aux riverains un environnement aménagé, vivant, convivial et uniquement piéton, le pari est réussi.

Un schéma stratégique de stationnement est un élément dont il est particulièrement intéressant de se doter. Il permet ainsi d'organiser les flux riverains des flux touristiques, de limiter le nombre de parking mais également de les dimensionner correctement. En effet, plus les parkings sont nombreux, plus les habitants vont avoir tendance à s'étaler sur ces derniers. Offrir trop de stationnement n'est jamais la solution car ils finissent toujours par être en nombre insuffisant.

De plus, une logique de stationnement à l'échelle de la commune ou d'un quartier en particulier, permet la suppression des emplacements de stationnement sur les places publiques et permet ainsi un réaménagement qualitatif. En effet, la réduction de la présence des véhicules permet une meilleure appropriation des espaces et favorise les rencontres et le partage. A Catllar, la place située au-dessus du lavoir est déjà piétonne et a permis l'installation d'une terrasse de café/restaurant.

Enfin, éviter de «goudronner» les circulations véhicule dans les centres anciens contribue à la mise en valeur globale du lieu ainsi qu'à une utilisation plus respectueuse des automobilistes. En effet, une chaussée partagée doit permettre aux véhicules de circuler tout en donnant la priorité aux piétons.



Mission de conseils aux collectivités / Appui au territoire

TOUS DOMAINES CONFONDUS

SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS

Projets divers

La commune a sollicité le CAUE 66 pour 4 projets :

- Un projet d'aire de stationnement en bout de la rue de la Coume à l'ouest du village

Cette aire de stationnement improvisée est mal organisée. Elle se situe sur un talus, en contrebas, les terres agricoles se développent.

L'idée est d'organiser ce lieu afin de pouvoir utiliser la topographie existante, tout en y apportant une nouvelle activité (départ de randonnées pédestres et vtt).

- La fontaine du village au sud de la rue Saint-Pierre, a longtemps été un lieu de rassemblement, d'échanges et de partage intergénérationnel. Aujourd'hui, le stationnement improvisé occupe le lieu et dissimule la fontaine. Il est conseillé une mise en valeur de ce lieu par un déplacement des véhicules et une requalification de l'espace pour lui redonner vie : créer une placette avec un banc massif afin d'occuper l'espace mais aussi de "protéger" des véhicules traversant le village.

- La commune va faire prochainement l'acquisition du hangar et la parcelle attenante. Il est conseillé de déplacer le jardin d'enfants sur cette nouvelle parcelle, ce qui permettra un accès sur deux de ses côtés. Deux terrains de boules pourront être aménagés et séparés par l'accès principal au jardin d'enfants. Le parking arboré s'organisera autour d'une entrée et sortie afin de rendre un sens de circulation et une organisation lisible.

- Le centre de vacances des Éclaireurs de France a été construit au début des années 70. L'architecture du bâtiment est de qualité, il est très bien entretenu. La commune souhaite racheter le bâtiment sans réel projet de reconversion. Une des seules reconversions possibles serait l'hébergement de travailleurs saisonniers, ces derniers ayant en effet beaucoup de difficultés à se loger.



Mission de conseils aux collectivités / Appui au territoire

TOUS DOMAINES CONFONDUS

UR

Création d'une halle et d'un parc de loisirs

Actuellement, le marché de la commune se fait sur le parvis de l'église paroissiale Saint-Martin. La commune possède 2 parcelles à proximité, sur l'une d'entre elle se trouvent 2 terrains de pétanque, et sur l'autre, un parking et un city stade, les 2 terrains sont communicants.

Il s'agit de créer une halle pour y déplacer le marché avec une partie couverte et une partie extérieure. De plus, la commune désirait une salle polyvalente, des sanitaires publics et des locaux de rangement. La demande consistait également en la réorganisation du parking existant et la création d'un parc de loisirs.

Le CAUE 66 a proposé de mutualiser la halle, la salle polyvalente, les sanitaires et les locaux techniques afin de créer un unique bâti modulable, avec une attention particulière sur les matériaux utilisés. En effet, ces terrains se situent dans le périmètre de l'église Saint-Martin classée aux Monuments Historiques depuis 1934. Ainsi l'ose, pierre en écho à la façade de l'église et bois pourraient être utilisés.

Le boulodrome pourrait être déplacé à côté du city stade existant, créant une zone de loisirs, avec tables de pique-nique et voie douce traversante en continuité de celle du lotissement prévue dans le futur.

En ce qui concerne le parking, la commune a été orientée vers le choix d'un parking paysager afin de l'intégrer au mieux aux parcelles environnantes. Les contraintes des poubelles, du stationnement des bus et des accès livraisons pour la halle peuvent être appliquées en réorganisant le stationnement.



VINGRAU

Aménagement place du village et requalification du stade

La demande de la commune portait sur la cave viticole, l'aménagement du stade en parc de loisirs et l'aménagement de la place de la République.

La cave viticole se situant à l'entrée de Vingrau, a été pensée comme une entrée de ville à laquelle nous avons associé la place à feu et le parking en face de la cave, afin de requalifier tous ces espaces. Après une étude sur les possibles destinations de ce bâtiment, il y a eu une réflexion sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; de manière générale il s'agissait de redonner sa place au piéton et d'assurer sa sécurité.

La place de la République située en face de la Mairie, est un espace central, lieu où se déroulent les fêtes de la commune, où l'on se réunit : les enfants pour jouer, les anciens pour discuter etc... Dans ce sens, il fallait maîtriser la circulation afin de laisser aux piétons « la priorité » sur cet espace, il a été proposé un revêtement particulier pour cette zone et des ralentisseurs avec une vitesse limitée à 30km/h.

La végétation a été replacée au centre de la réflexion avec des conseils sur l'espace à accorder aux arbres afin qu'ils poussent dans de bonnes conditions.

Le CAUE 66 a pensé le stade comme un lien entre la commune et le futur lotissement (correc de la Millera à franchir) afin de créer une interaction entre ce futur lotissement et le cœur historique de Vingrau.

L'emplacement du futur lotissement, la zone inondable, le correc, le lien avec le centre historique, la trame verte et bleue nous ont naturellement orientés vers l'idée d'un écoquartier à la place d'un lotissement classique. Nous avons donc en parallèle de la demande expliqué les principes et la philosophie de l'écoquartier vus par le CAUE 66.



Philippe CAMPS,
Maire de VINGRAU

"Partenaire de longue date du CAUE 66, la commune de Vingrau s'est appuyée sur ses conseils et ses préconisations pour entretenir et rénover les éléments de son patrimoine.

Il continue de nous accompagner sur de nouveaux projets : le réaménagement de la place centrale du village et la construction d'un pôle multiservice dans une partie de la cave coopérative acquise par la commune.

Très utile aussi, le sourcing des entreprises, récemment celles spécialisées dans la construction des murs en pierres sèches. Nous apprécions l'écoute, la disponibilité et la compétence des membres du CAUE 66."

Mission de conseils aux collectivités / Appui au territoire

Communautés de communes

Sur quels projets le CAUE 66 peut-il vous accompagner?



Depuis 2019, le CAUE 66 a développé le partenariat avec les EPCI, mettant ainsi en oeuvre une orientation de son projet stratégique 2019/2022.

Le CAUE 66 va régulièrement à la rencontre des élus communautaires.

En 2021, le CAUE 66 a présenté ses missions, ses domaines d'intervention et accompagnements aux élus des communautés de communes suivantes :

- le 1er mars, à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- le 10 mai, à la Communauté de Communes du Vallespir
- le 16 juin, à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- le 17 juin, à la Communauté de Communes du Haut Vallespir

Ces présentations ont eu lieu à l'occasion des réunions des conseils communautaires.

La plaquette «Le CAUE 66 pour les élus» est un document réalisé par le CAUE 66 qui est remis à chaque participant lors de ces rencontres.

Communautés de communes

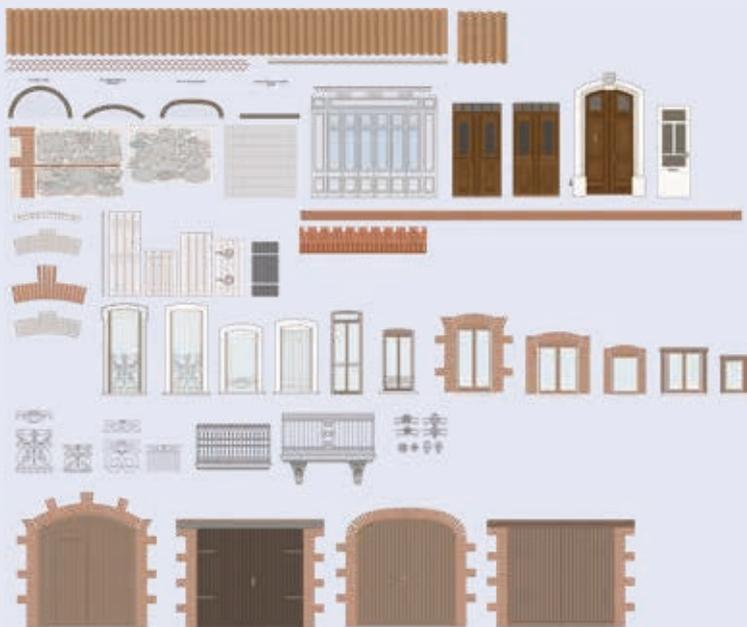
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDÈS

Réalisation d'un cahier de recommandations architecturales

Dans l'optique de la réalisation du PLUi par la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, le CAUE 66 a été sollicité afin d'aider à déterminer le périmètre de la zone UA, ainsi qu'un cahier de recommandations architecturales.

À ce titre, le CAUE a effectué des visites de terrain sur l'ensemble des 24 communes.

Compte-tenu des modifications intervenues ces cinquante dernières années, il est important de conserver tout élément digne d'intérêt en terme de patrimoine architectural, paysager, sociologique, urbain, etc. Cependant, il est important de procéder à des réhabilitations bien plus qualitatives. Une partie importante du patrimoine a été dénaturée par des réhabilitations ou rénovations destructrices, un manque d'entretien ayant conduit à une urgence d'action, un manque de moyens financiers de la part des habitants ainsi qu'une méconnaissance des pratiques architecturales à mettre en oeuvre.



Une recommandation incitant à conserver à l'identique les centres anciens, comme cela peut se voir dans d'autres communes, est peu intéressante dans le contexte de cette communauté de communes.

Les recommandations faites par le CAUE 66 peuvent s'appuyer sur l'expérimentation de l'architecte Luigi Snozzi sur la commune de Monte Carasso en Suisse, présentant un contexte relativement similaire de petite/moyenne commune à dominante agricole. Les règles mises en place par cet architecte concernent davantage des constructions neuves que des réhabilitations ou restaurations de constructions existantes. Cependant, elles s'appuient sur une bonne connaissance du territoire et une volonté établie de mutation qualitative de la commune. Ce règlement tend à supprimer un grand nombre de règles liées à la construction et à n'en conserver qu'un certain nombre lié à l'urbanisme futur souhaitable. Une certaine homogénéité des constructions apparaît par la suite, d'elle-même, non à cause de règles strictes mais plutôt grâce à une identité constructive ancrée.

Il serait très largement souhaitable que les règles établies puissent donner libre cours à des réhabilitations ambitieuses, aujourd'hui parfois bridées par certains règlements d'urbanisme, compte-tenu de l'hétérogénéité de l'état des constructions actuelles.



Communautés de communes



Intérêt patrimonial

- Bâti (très) dénaturé ou construction récente
- Bâti d'accompagnement et construction traditionnelle partiellement conservée
- Éléments architectoniques et/ou décors intéressants ou partiellement conservés
- Éléments architectoniques et/ou décors remarquables

Cadastre (Source : data.gouv.fr 2021)

- Bâti
- Parcelles

Cadastre Napoléonien (Source : Archives Départementales 2020)



Typologie

- A : Architecture XXe
- B : Bourgeois
- G : Grange
- I : Bâtiment industriel
- M : Grande Maison
- P : Bâtiment public
- P3 : Maison à Pans de Bois
- S : Maison Simple
- V : Maison vigneronne
- X : Bâti mixte
- XC : Commerce
- L : Lavoir

Etat

 Mauvais état	22%
 Etat moyen	45%
 Bon état	19%
 Très bon état	14%



Typologie

- G : Grange
- X : Bâti mixte

Enduit

- Non enduit
- Enduit

Cadastre (Source : data.gouv.fr 2021)

- Bâti
- Parcelles

Cadastre Napoléonien (Source : Archives Départementales 2020)

Mission de conseils aux collectivités / Appui au territoire

Communautés de communes

PERMANENCES DE CONSEILS AUX PARTICULIERS

Mise en place de permanences de conseils délocalisées dans les communautés de communes

En 2021, deux communautés de communes sont concernées par ces permanences :

- la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes le 1er vendredi du mois, de 9h à 12h au siège
- la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le 3ème vendredi du mois de 9h à 12 h au Pôle entrepreneurial Le Cap d'Argelès-sur-Mer

Tous les particuliers intéressés peuvent rencontrer un conseiller pour discuter de leur projet :

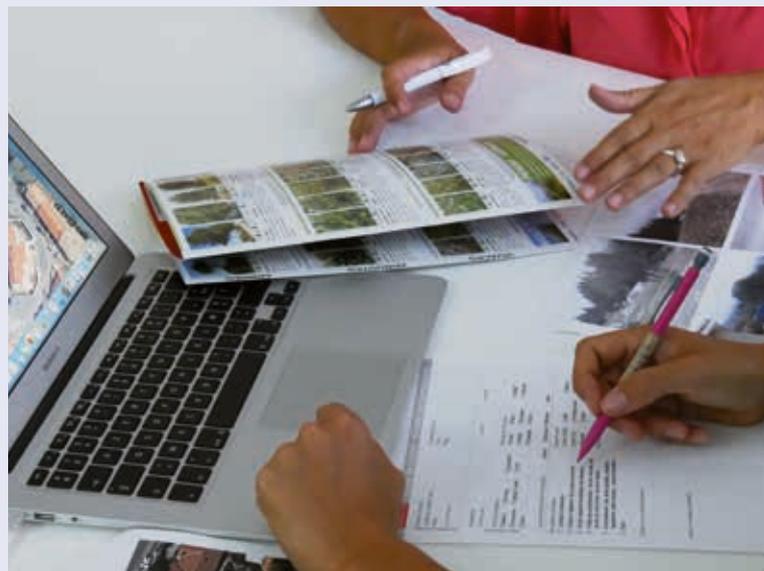
- construire ou réaliser une extension
- restaurer, réhabiliter ou transformer un bâtiment ancien
- aménager votre terrain ou votre jardin

Un conseiller architecte du CAUE 66 est là pour vous aider.

Il est demandé à chaque particulier d'apporter les documents suivants lors du rendez-vous :

- extrait cadastral
- règlement d'urbanisme de la zone concernée
- photos
- éventuellement plans, croquis, ...

En 2022, d'autres permanences vont être proposées dans d'autres communautés de communes.



La parole aux Présidents des communautés de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS



Antoine PARRA
*Président de la Communauté
de Communes Albères Côte Vermeille
Illibérès*

"La nouvelle permanence du CAUE 66 qui se tient le 3ème vendredi du mois au Cap/pôle entrepreneurial (zone d'activité, Argelès-sur-Mer), incarne ce que je prône : la proximité des services rendus à la population. Je me félicite donc de cette nouvelle coopération. Au moment d'entreprendre une construction, une extension ou encore une restauration, les conseils du CAUE 66 constituent une réelle plus-value pour guider les particuliers dans leurs démarches et les aider à penser leur projet. Les architectes et paysagistes du CAUE 66 par la pertinence de leurs regards, accompagnent chacun, dans la définition de projets de qualité et en bonne insertion dans le site environnant."

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



Robert VILA
*Président de Perpignan
Méditerranée Métropole*

"Véritable soutien pour les collectivités en matière d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement joue un rôle important en matière d'aménagement. Avec une connaissance très fine des territoires, le CAUE 66 intervient également en amont des bureaux d'études et accompagne les collectivités sur la revitalisation des espaces urbains..."

Lieu d'échanges, d'informations et d'expériences entre professionnels, particuliers et collectivités territoriales, le CAUE 66 est un organe de concertation qui promeut la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en respectant les spécificités locales. Cet organisme associatif travaille en transversalité avec les particuliers dans le cadre des actions menées par Perpignan Méditerranée Métropole en matière de rénovation de leur logement.

Le résultat des actions menées est concret. Saluons le travail accompli en 2021 par la Présidente et les membres du Conseil d'Administration du CAUE 66. Ce rapport d'activité le prouve et traduit cette volonté d'œuvrer pour l'intérêt général.

Conseil Départemental



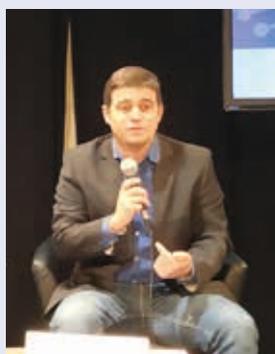
Impliqué dans différents réseaux, le CAUE 66 répond aux sollicitations de ses partenaires

Un partenariat croissant avec le CD 66

Depuis 2020, le CAUE 66 et le Département ont décidé de formaliser et de faire vivre leur partenariat par la mise en place de réunions de travail régulières avec les différents services départementaux avec lesquels le CAUE 66 est amené à intervenir sur des dossiers communaux ou intercommunaux.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, ce partenariat est un véritable atout au service des collectivités et des particuliers.

Une personne ressource a été désignée au CD66 pour faire le lien avec le CAUE 66 :



Florent MARTICHE,
*Direction Coopérations,
Fonds Européens,
Ingénierie Territoriale*

DES ACTIONS PARTENARIALES

Le partenariat initié en 2020 entre le CAUE 66 et le Département s'est poursuivi en 2021.

- Direction des Patrimoines

Rencontre le 13 janvier 2021 avec Mesdames Landelle, Jubal et Kugler sur la valorisation du patrimoine dans le département, notamment les petites chapelles et l'organisation d'une demi-journée de sensibilisation des élus sur ce thème.

- Site de Paulilles

Rencontre le 22 janvier 2021 avec Madame Bernal afin d'organiser en partenariat des manifestations sur ce site : expositions, conférences, ...

- Mission Développement Durable

Rencontre le 26 janvier 2021 avec Arnaud Fanlou et Christine Figueres afin de faire un point sur les différentes formations ou journées de sensibilisation qui pourraient être organisées en commun (thèmes évoqués : ville durable / paysages et biodiversité). Le CAUE 66 a participé aux COTECH tout au long de l'année.

- Direction des routes

Rencontre le 17 février 2021 avec Messieurs Ribeill et Gauthier afin d'évoquer les conseils donnés par le CAUE 66 aux communes sur les projets concernant des routes départementales en traversée d'agglomération.

- Direction de l'Eau et de l'Environnement

Rencontre les 19 mars et 28 mai 2021 pour l'organisation d'une journée sur le thème "Bienfaits des végétaux dans les villages"

- Rencontre avec David Aze, chargé de mission **Énergie-déchets** le 24 juin concernant l'isolation classique et les matériaux biosourcés subventionnés pour la rénovation thermique des logements

- Rencontre avec Serge Peyre, Chargé de mission **Forêt**, le 21 juin suivie de différentes visites de pépinières : pépinière départementale le 24 juin puis Passiflore le 30 juin et pépinière de l'Aude le 22 juillet dans le but de réaliser en commun une Plaque sur les végétaux

Conseil Départemental

JURYS DE CONCOURS

Le CAUE 66 a été sollicité par le CD66 pour participer à différents jurys de concours :

- **Jury de concours d'architecture**
pour la création d'un pôle nautique et de pleine nature Agly-Fenouillèdes sur le secteur de l'Horto à Caramany
- **Jury de concours d'architecture**
pour la restructuration et l'extension du collège Irène Joliot Curie à Estagel
- **Jury de concours d'architecture**
pour la construction d'un groupe scolaire à Vinça
- **Jury de concours d'architecture**
pour la reconstruction de l'EHPAD public "La casa asolellada" sur la commune de Céret

RÉNOV'OCCITANIE



Service public de la Région Occitanie pour la rénovation énergétique des logements privés. Dans les Pyrénées-Orientales, ce dispositif est relayé par le CD66 au travers du guichet unique Rénov'Occitanie-Pays catalan, pour lequel le CAUE 66 est un partenaire technique. Il s'agit d'un service gratuit et indépendant d'information et de conseils sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique de l'habitat.

AIRES DE COVOITURAGE

Le Département a sollicité le CAUE 66 pour des conseils sur l'insertion paysagère de stands de vente de produits du terroir qui seront installés sur les aires de covoiturage réalisées par le CD66 dans plusieurs secteurs du département. Il s'agit notamment des secteurs de Bouleternère et Argelès-sur-Mer.

En effet, à proximité de ces aires de covoiturage, existent des stands de vente «direct producteur» de fruits et légumes. Ces stands fonctionnent en période estivale. Ils ont jusqu'à aujourd'hui été mis en place par les producteurs eux-mêmes, à l'aide de matériaux de récupération, sans réflexion sur l'intégration au lieu.



Ainsi, après le réaménagement de l'aire de covoiturage de Bouleternère, des conseils ont été donnés quant à l'aspect extérieur du stand afin de rééquilibrer qualitativement l'ensemble, stationnements et stand. Des conseils en amont du projet sont préconisés.



Il a été préconisé d'utiliser le bois et de faire appel à un architecte. Il a été créé dans ce sens un dossier en fac-similé avec des références et des possibilités d'emprise et d'usage.

Conseil Départemental

JOURNÉE SUR LE THÈME "PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ"

Le 29 novembre 2021 au Département

Comment concilier et associer mise en valeur des paysages et préservation de la biodiversité ? Quels outils et méthodes mobiliser ?

La délégation Occitanie du CNFPT, le Département des Pyrénées-Orientales, l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie et les organisateurs de l'opération Capitale française de la biodiversité ont organisé une journée de témoignages et d'échanges en présence d'experts et de gestionnaires sur le thème : « Paysage et biodiversité ».

Cette journée s'est inscrite dans le cadre du concours « Capitale Française de la Biodiversité 2022 ». Cette 12ème édition doit récompenser les collectivités françaises engagées dans une approche écologique du paysage, déclinée à toutes les échelles et pour tous les milieux, qu'ils soient urbains ou ruraux. Le concours désigne la Capitale française de la Biodiversité 2022 et les meilleures collectivités par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités).

Le CAUE 66 est intervenu lors de cette journée pour exposer son point de vue et ses actions dans ce domaine à partir d'un rappel historique depuis les années 1960 et le mouvement Hippie apparu aux USA en réaction à la société de consommation.



Paysage & diversité = Notions complexes

Paysage et Biodiversité sont des sujets complexes faisant appel à des connaissances techniques diversifiées nécessitant une **approche sociologique & transversale.**

Conseil Départemental

APPEL À PROJET "ÉCOQUARTIERS"

Le Département a lancé un appel à projets «Ecoquartiers» 2020-2023 auquel ont répondu 6 communes : Amélie-les-Bains, Banyuls-dels-Aspres, Bourg-Madame, Sorède, Saint-Laurent-de-Cerdans et Tresserre. La mission, à laquelle participe le CAUE 66, porte sur la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'un quartier de village exemplaire en termes d'urbanisme et de développement durable dans les communes concernées.

Par ailleurs, le CAUE 66 participe aux comités de pilotage auprès du CD66 et de la DDTM pour accompagner les communes dans leurs projets d'écoquartiers.

Après nos participations aux différents comités de pilotage auprès de ces communes, nous avons remarqué que la notion d'Ecoquartier était floue et mal comprise.

Il n'y a pas de définition exacte du terme, c'est pourquoi nous avons décidé de faire une note sur ce qu'est un Ecoquartier pour le CAUE 66 et de la présenter aux collectivités lorsque la demande était adaptée.

En effet, pour nous, l'Ecoquartier est une démarche intellectuelle, voire philosophique, sur notre mode de vie. En opposition au lotissement classique, il est ouvert sur son environnement, il y a une notion de mixité sociale, intergénérationnelle et de vivre ensemble, en parallèle d'une réflexion sur le changement climatique avec un travail sur la biodiversité, l'arrosage, la perméabilité des sols, le choix des matériaux, une orientation réfléchie... En aucun cas, un Ecoquartier ne doit se résumer à des panneaux solaires et devenir un quartier dortoir.



Katja DEIRMENDJIAN,
Conseillère architecte
Responsable du Pôle qualité
environnementale

"Une des principales missions du CAUE 66 est la préservation de notre patrimoine architectural et paysager. La préservation des paysages et de notre biodiversité, dans un contexte de changement climatique et de continuité écologique, est une démarche à intégrer dans tous les projets, quels qu'ils soient.

En effet, le végétal en zone urbaine comme rurale, a un rôle primordial à jouer dans la gestion des eaux pluviales, dans la qualité de vie (apport d'ombre et de fraîcheur...), dans la survie de la faune et la flore.

Dans ce sens, le CAUE 66 travaille à la « réinsertion » du végétal en opposition à la bétonnisation des espaces et à l'étalement urbain, par la sensibilisation en mettant en avant les avantages, comme la perméabilité des sols favorables à la gestion des eaux pluviales ou encore les inconvénients du trop minéral, comme les îlots de chaleur...

Ces enjeux placent naturellement le CAUE 66 au cœur des projets d'aménagement comme les écoquartiers, la désimperméabilisation des sols, les parkings paysagers...

Nos conseils auprès des collectivités et des particuliers, sur un territoire si riche et varié, nous ont également poussés à retravailler une plaquette de végétaux. Cette dernière sera adaptée aux différentes unités paysagères du département (montagne, littoral, piémont...) afin d'insister sur les espèces endémiques, leur rôle en faveur de la biodiversité et en essayant d'anticiper leur adaptabilité aux changements climatiques,"

Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Le partenariat entre les deux structures s'est formalisé par la signature d'une convention le 24 février 2020 à Montalba-le-Château en présence de Mesdames Ségolène NEUVILLE, Présidente du SMCGS et Marie-Pierre SADOURNY, Présidente du CAUE 66.



Ségolène NEUVILLE,
Présidente du SMCGS



Marie-Pierre SADOURNY,
Présidente du CAUE 66

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS) a pour objet de préserver et mettre en valeur tous les éléments du patrimoine naturel et culturel sur le massif du Canigó, et d'une manière plus générale, de développer toutes les actions concourant au développement culturel et touristique du territoire du Syndicat Mixte, dans le respect de l'esprit des lieux.

Ainsi, en application des valeurs et de la politique « Grand Site de France », le SMCGS a en charge la préservation, gestion et valorisation du patrimoine du massif du Canigó et de sa zone d'influence.

En tant que lauréat de l'appel à projets national lancé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2015, le SMCGS s'est doté d'un plan de paysage que son comité syndical a validé à l'unanimité le 10 juillet 2017.

Le plan de paysage a ainsi permis de mettre le paysage au cœur du projet territorial et de renouveler l'approche du territoire jugée difficile à appréhender dans sa diversité et ses proportions.

Dans ce cadre, le SMCGS a sollicité l'accompagnement du CAUE 66 pour une mission d'appui à l'animation, de

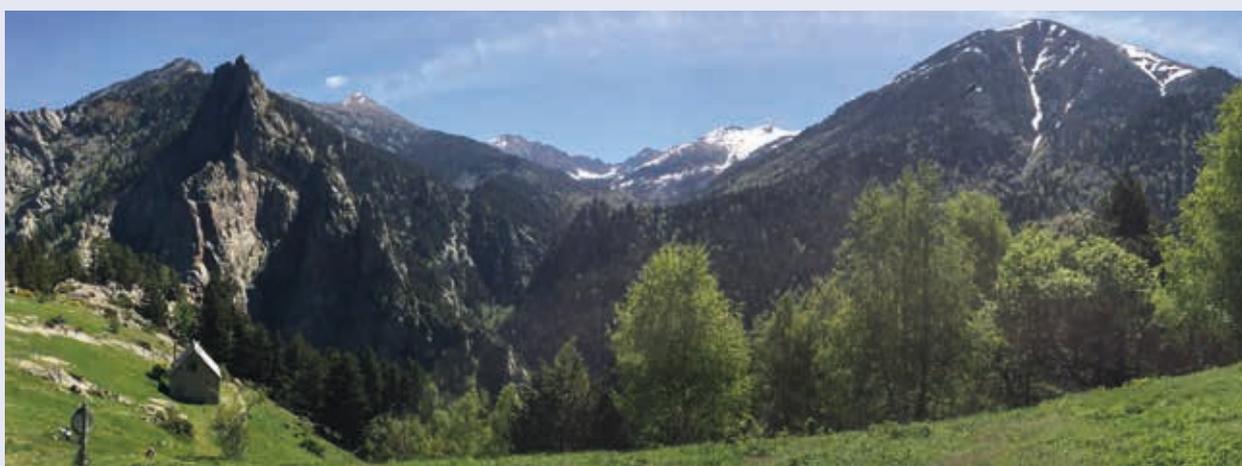
mise en œuvre du plan d'action et des principes d'aménagement définis dans le plan de paysage du massif du Canigó. La mission confiée au CAUE 66 est donc susceptible d'être plus particulièrement mobilisée sur des projets structurants. Elle consiste en un accompagnement du SMCGS dans les réflexions préalables, la mise en forme, l'animation, la sensibilisation et le suivi des projets précités.

Le CAUE 66 apporte son expertise dans le cadre de ses missions de conseil, formation et sensibilisation.

Renforcer la prise en compte des enjeux paysagers et l'atteinte des objectifs de qualité paysagère définis dans le plan paysage

Le SMCGS mobilise le CAUE 66 sur les typologies d'intervention suivantes :

- Appui à la définition des projets architecturaux, d'aménagement, de qualification paysagère ou de valorisation paysagère portés par le SMCGS,
- Conseil et accompagnement du SMCGS auprès des maîtres d'œuvre dans le cadre du processus de construction des projets architecturaux et paysagers,
- Appui du SMCGS dans l'émission d'avis d'opportunité sur des projets ou problématiques susceptibles d'avoir un impact sur le paysage du GSF,
- Conseil en orientation d'aménagement pour les projets du SMCGS ou du territoire,
- Appui du SMCGS dans l'animation du plan de paysage et l'élaboration du plan de paysage transition énergétique,
- Appui à des actions d'animation, événementiel, sensibilisation ou valorisation.



Syndicat Mixte Canigó Grand Site

En 2021, différentes études ont été réalisées par le CAUE 66 pour le compte du SMCGS dans le cadre de la convention signée en 2020 :

EUS

Étude sur le stationnement

Dans l'optique d'aménagement des pôles d'accueil, la commune a fait appel au CAUE 66 pour questionner et mettre en place une stratégie de stationnement.

L'état des lieux du fonctionnement véhicules de la commune montre qu'un axe routier principal dessert la commune. Cet axe est jalonné de zones de stationnement en fonction des possibilités disponibles. Le stationnement est loin d'être suffisant et la stratégie doit alors être repensée. Un des problèmes majeurs que l'on peut noter est «l'accès unique» à la commune qui se fait sur les hauteurs.



Repenser les points d'entrée dans la commune permettrait de redistribuer les zones de stationnement potentielles. La stratégie de gestion des flux pourrait être mise en place grâce à la création de nouvelles portes d'entrée, (portes originelles de la ville, identifiées sur l'inventaire

patrimonial).

L'accès au bas du centre village est actuellement possible mais peu connu. Identifier des points bas, comme entrée sur la commune, liés aux zones de stationnement les plus proches, permettrait une meilleure approche de la commune.

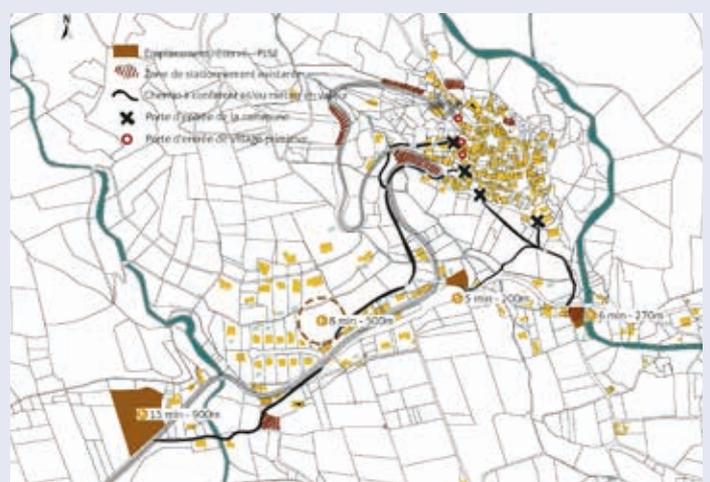
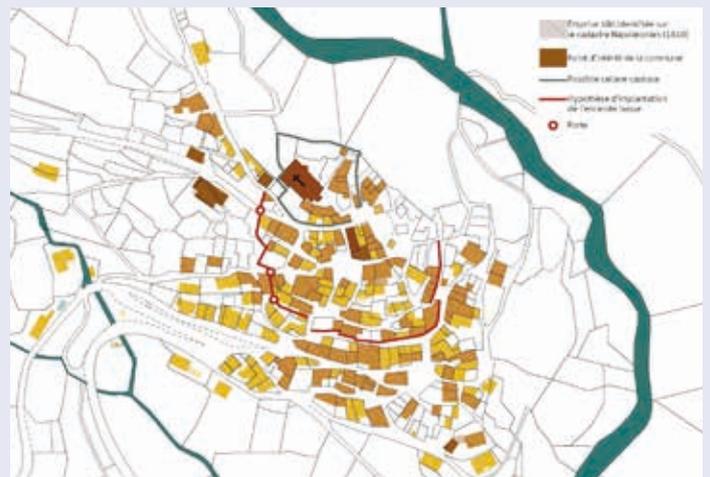
Dans la stratégie touristique, il est presque nécessaire de ne plus considérer l'axe routier. La visite d'Eus doit débuter à partir du moment où l'on quitte sa voiture. Les cheminements ne doivent pas être subis mais agréables, ombragés, etc.

Ils doivent faire pleinement partie de la visite du village grâce à une balade «expérience». Il est important de créer une scénographie du cheminement comme préambule aux activités

culturelles du village.



Clara ROUZOT, *conseillère architecte*, lors du rendu de l'étude

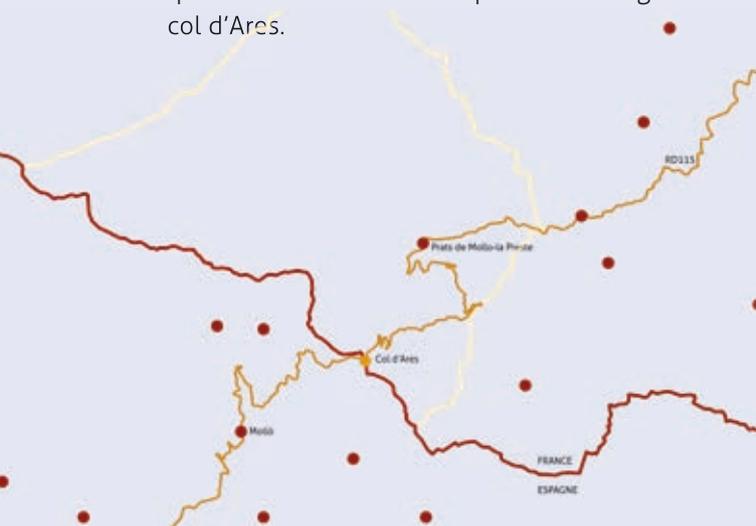


Syndicat Mixte Canigó Grand Site

PRATS-DE-MOLLO

Requalification du col d'Ares

Dans l'optique d'aménagement des pôles d'accueil, la commune a fait appel au CAUE 66 pour questionner et mettre en place l'aménagement du col d'Ares.



La localisation du col d'Ares est particulièrement importante en tant que lieu transfrontalier. Le col d'Ares est une porte d'entrée sur la France, le Vallespir et la destination Canigou depuis l'Espagne. De plus, et de par sa typologie de col, il a une relation très étroite avec le grand paysage, sa préservation et ses enjeux.

Il est important de soigner tout lieu urbain, architectural ou paysager mais compte-tenu des points évoqués, le col d'Ares est un site à enjeux non négligeables devant être traité avec une certaine ambition. Actuellement, cet espace ne peut être considéré comme un lieu à part entière car son usage se limite majoritairement à du stationnement.

Traiter cet espace comme un lieu ayant ses propres qualités lui permettrait de mieux fonctionner et pourrait avoir un impact positif sur les communes avoisinantes. En effet, une « animation » par le biais d'une installation artistique de qualité pourrait attirer des touristes, des randonneurs, ... qui en profiteraient pour découvrir et se restaurer dans les communes des alentours.



Syndicat Mixte Canigó Grand Site

VALMANYA

Porte site classé els masos de Valmanya

Le CAUE 66, sur la sollicitation du SMCGS, a participé à des réunions de concertation concernant l'aménagement d'une zone de stationnement à Els masos de Valmanya. Cette zone étant située en site classé et en zone inondable et porte d'entrée sur le site classé du massif du canigou, une concertation avec tous les acteurs était primordiale. Ainsi, plusieurs réunions ont été organisées avec la commune, la maîtrise d'œuvre, la DDTM, la Communauté de Communes, la DREAL, le CD66 et le CAUE 66. Une présentation du projet a été faite en fin d'année 2021 par la maîtrise d'œuvre, à l'ensemble de partenaires.

PÔLES D'ACCUEIL

Tour des mines de Batère

L'équipe du CAUE 66 a accompagné le SMCGS dans l'implantation des panneaux de signalétique des pôles d'accueil sur la destination du tour des mines de Batère.

Deux journées de terrain ont été organisées avec les élus des communes de Amélie-les-Bains/Palalda, Arles-sur-Tech, Corsavy, La Bastide, Montbolo, Saint-Marsal, Taulis et Valmanya. Ces deux journées avec les élus, ainsi que différents membres de divers organismes associés en fonction des besoins du site, ont permis de mener des réflexions quant à l'aménagement lié à l'accueil touristique sur ces différentes communes.



A la suite de cela, une journée de restitution avec les élus a été organisée afin que le CAUE 66 présente ses premières conclusions, ainsi qu'un fascicule réalisé permettant de soulever tous les points liés à l'aménagement de l'accueil touristique, tant sur les plans environnemental, urbain, réglementaire, ou administratif. Les réflexions se sont poursuivies avec les élus afin qu'ils réalisent leur projet de manière accompagnée.

Syndicat Mixte Canigó Grand Site



Clara ROUZOT,
*Conseillère architecte
Responsable du Pôle culture,
patrimoine et grand paysage*

"Durant l'année 2021, le CAUE 66 a poursuivi son partenariat avec le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. L'intérêt de ce partenariat formalisé par une convention cadre d'accompagnement permet également d'avoir un regard transversal et une action commune sur les 60 communes adhérentes.

Les différents projets menés au cours de l'année 2021, exposés ci-après, ont permis de conforter les stratégies de travail entre nos organismes.

Les relations respectives du CAUE 66 et du SMCGS avec les élus, ainsi que les connaissances spécifiques dans nos domaines de compétences ont permis d'envisager les différents projets de manière globale et d'apporter des éléments de réponse cohérents face aux enjeux du territoire."



Florian CHARDON,
Directeur du SMCGS

"Dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie au CAUE 66, nous disposons d'une expertise architecturale et paysagère de qualité au service de notre projet de Grand Site de France."

Syndicat Mixte Canigó Grand Site

VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Requalification de l'entrée de la vallée de la Rotja

Dans l'optique d'aménagement des pôles d'accueil, les communes de la vallée ont fait appel au CAUE 66 pour questionner et mettre en place l'aménagement de l'entrée de la vallée de la Rotja.

L'enjeu majeur de l'entrée de la vallée est de quitter la RN 116. Le site a une position stratégique à proximité de Villefranche-de-Conflent (site UNESCO / réseau Vauban) ayant besoin de stationnement touristique sur la temporalité estivale majoritairement.

Le site a également une position stratégique pour la vallée qui pourrait bénéficier d'un pôle multimodal avec une aire de covoiturage et des services associés.

Pour la création d'un parking à Villefranche-de-Conflent, la question du franchissement de la RN 116 et de la Têt est majeure.

Un parking ne pourra se faire qu'en assurant la sécurité des piétons lors de la liaison entre la parcelle concernée et la commune.

La temporalité de vie de cet espace de stationnement est particulièrement importante.

Si l'accès à la commune de Villefranche se solutionne, le parking pourrait accueillir à différents moments de l'année, voire de la journée, les touristes comme les covoitureurs.



PPTE

Plan paysage transition énergétique

Le SMCGS a été retenu dans l'appel à projet du Ministère de la transition écologique pour l'élaboration d'un Plan Paysage Transition Énergétique. Des discussions avec la DREAL et la DDTM ont été entamées et ont permis de dégager des axes de réflexion. Le CAUE 66 accompagne le SMCGS dans la réalisation du cahier des charges en vue du recrutement d'un bureau d'études.

La réflexion porte, à l'heure actuelle, davantage sur la sobriété énergétique que sur l'installation de dispositifs permettant de créer de l'énergie.

En effet, le massif du Canigò, territoire rural, pourrait être porteur d'une activité économique locale qui lui est propre, lui permettant, si ce n'est de créer de l'énergie mais de participer à une production locale. Les réflexions concernant l'élaboration du cahier des charges se poursuivront en 2022.



Parcs naturels régionaux

PNR DES PYRÉNÉES CATALANES

La collaboration continue avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sur les projets suivants :

- Édition du guide «Façades et couleurs du bâti ancien» réalisé en collaboration avec le PNR Pyrénées Catalanes et l'UDAP. Ce guide, fondé sur l'analyse des spécificités et traditions de la construction locale, est destiné à toute personne souhaitant être sensibilisée au bâti ancien. Il a pour objectif de procéder à une présentation des techniques et des couleurs traditionnellement employées pour mettre en valeur les façades des bâtiments, de la maison bourgeoise à la simple maison, aux dépendances du 18ème siècle jusqu'au 20ème siècle. D'un abord facile et accessible, il évoque la manière dont est constituée une façade, les matériaux qui la composent, la technique de construction et dresse un état des lieux des techniques et couleurs employées traditionnellement pour mettre en valeur les façades en fonction des différents territoires du département, du littoral à la plaine, du piémont aux territoires de montagne.

- Intervention avec le PNR Pyrénées Catalanes à la journée «Capitale française de la biodiversité» organisée par le Département et le CNFPT le 29 novembre 2021.



PNR CORBIÈRES-FENOULLÈDES

Le CAUE 66 a été associé depuis le début à la procédure de création du PNR Corbières Fenouillèdes. La charte du PNR CF est le projet de territoire mis en œuvre par le syndicat mixte de préfiguration du PNR CF ainsi que ses partenaires. Elle porte sur la mise en place d'actions concernant notamment la protection, la gestion et la valorisation des patrimoines (naturels, paysagers, culturels, géologiques...).

L'association et le travail en partenariat avec les CAUE s'avèrent pertinents dans ce contexte sur diverses thématiques (a minima transition énergétique, urbanisme, paysages, valorisation des patrimoines...).

Le CAUE 66, le CAUE 11 et le syndicat de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes ont donc signé le 18 mai 2021, une convention tripartite ayant pour objectif d'appuyer la collaboration entre ces trois entités. Celle-ci portera plus particulièrement sur :

- les conseils aux communes du territoire pour permettre une prise de décision et une orientation des projets vers la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

- la sensibilisation sur l'environnement, les paysages, l'urbanisme, l'architecture et la transition énergétique.

- les conseils aux particuliers au travers de permanences assurées par les deux CAUE sur le territoire dans les locaux de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes à Saint-Paul-de-Fenouillet pour le CAUE 66.

Le PNR Corbières-Fenouillèdes a été officiellement labellisé Parc Naturel Régional par décret du 1er Ministre le 4 septembre 2021. Il est classé 58ème Parc Naturel Régional de France.

Parcs naturels régionaux

Le partenariat s'est renforcé avec la signature d'une convention tripartite entre le syndicat de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes, le CAUE 11 et le CAUE 66.



Clothilde DUHAYON,
Directrice du PNR
Corbières-Fenouillèdes

"Le nouveau Parc naturel (PNR) des Corbières-Fenouillèdes rejoint son collègue du département des Pyrénées-Orientales, le PNR des Pyrénées Catalanes pour les 15 ans à venir après son classement par le 1er Ministre en septembre dernier.

Ces prochaines années d'actions aux services du territoire du Fenouillèdes se feront main dans la main avec le CAUE 66 sur l'ensemble des thématiques qui tiennent à cœur à nos structures : la préservation, la gestion et la valorisation de nos patrimoines.

C'est ainsi que depuis quelques années déjà les collaborations entre le PNR (en projet et maintenant en action) et le CAUE 66 se tissent, se structurent et se mettent en œuvre. Paysage, patrimoine bâti, vitalisation des villages et économie d'énergie figurent parmi les thématiques de nos actions communes.

Corbières et Fenouillèdes : une convention pour le futur parc

Ce mardi 18 mai, le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes a signé une première convention avec les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, à Tuchan (Aude).



conseils à la population, notamment dans le cadre de la rénovation de l'habitat, l'aménagement du territoire ou des économies d'énergie.

Cette charte ne dicte toutefois aucune règle ou contrainte : elle n'est ainsi pas opposable. « C'est un engagement volontaire pour faire bien et mieux », a insisté Jean-Pierre Sadoir, ancien maire de Gaudès-Fenouillèdes. La volonté des initiateurs du PNR reste en effet que l'architecture « se fonde dans les paysages » sur ce vaste et riche territoire.

Le Premier Ministre devrait signer le décret de création du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes (PNR) d'ici la fin juin. Son syndicat mixte de préfiguration anticipe déjà cette échéance. Mardi 18 mai, ses responsables et ceux des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ont signé une convention. Une première pour

Les représentants du PNR et des CAUE ont signé la convention.

le syndicat mixte : d'autres contractualisations devraient suivre avec les autres organismes partenaires. « Le partenariat avec les CAUE est un des plus approfondis », arguait Hervé Baro, président.

Avant d'énumérer les thématiques chères à ces trois partenaires, comme la charte paysagère, l'habitat, les économies d'énergie, l'aménagement du territoire... « C'est un territoire remarquable avec beaucoup de perspectives », s'enthousiasme Michel Commaet, président du CAUE de l'Aude. Lequel était rejoint dans cette analyse par Marie-Pierre Sadoir, son homologue pour les P-O. Michel Commaet a insisté sur la qualité des paysages offerte par ce vaste territoire entre Aude et P-O, mais aussi sa biodiversité.

Un exemple national

Un projet lancé il y a dix ans...

Le projet de PNR a été lancé il y a une dizaine d'années. L'association d'émergence a été créée en 2014, le syndicat mixte en 2016. Il regroupe 99 communes, sur sept intercommunalités dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Sa superficie est

de 1 840 km², avec des lambeaux compris entre 200 et 1 843 m d'altitude. Le parc compte près de 30 000 habitants. À ce jour, le syndicat mixte emploie douze agents. L'effectif sera porté à 20 après la création du PNR.

Évoquant la charte du futur PNR et les conventions avec les CAUE, Marie-Pierre Sadoir voit « un exemple national qui devrait être suivi ». Grâce à ce partenariat, le personnel des CAUE propose déjà des permanences gratuites dans trois communes. Elles permettront d'appuyer des

Laurent Costes

► « Les permanences ont lieu à Tuchan (Aude) dans les locaux de la communauté de communes le premier jeudi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30 (04 68 11 56 26) ; à Tuchan (Aude) dans les locaux du syndicat de préfiguration le dernier mardi (premier) de chaque mois (04 68 11 56 20) et à Saint-Paul-de-Fenouillet (P-O), le premier vendredi matin de chaque mois (04 68 54 12 37).

L'Indépendant 23/05/2021

Le Parc, à travers sa charte et son action en faveur de la transition énergétique, s'appuie sur les services du CAUE 66 pour apporter les conseils à la population et aux élus « au plus proche » avec ses permanences à Saint-Paul-de-Fenouillet.

En 2021, le Parc a lancé une de ces actions en faveur de la transition énergétique : l'accompagnement des collectivités pour l'équipement de leur patrimoine bâti en photovoltaïque.

La prise en compte de la préservation de nos paysages et silhouettes de villages étant primordiale, nous lancerons en 2022 un travail collaboratif et innovant avec les ABF, les CAUE des départements, les services de l'État, afin d'accompagner les communes dans leur projet d'équipement solaire tout en respectant l'architecture notamment sur le volet patrimoine historique. De quoi allier préservation de nos patrimoines et transitions."

Associations



Elisabeth GRAS,
Directrice de SOLIHA



Pierre TRONCHON,
*Président de SOLIHA
administrateur du CAUE 66*

"SOLIHA entretient de très bonnes relations avec l'équipe du CAUE 66 depuis de nombreuses années déjà. Un partenariat privilégié qui se manifeste d'une part par des échanges d'informations sur les aides à l'amélioration de l'habitat que promeut SOLIHA sur le Département auprès des ménages modestes, et d'autre part par une demande de conseils auprès du CAUE 66 pour les particuliers : en effet SOLIHA sollicite régulièrement le CAUE 66 pour son expertise sur le patrimoine bâti ancien ; notamment sur des cas complexes de réhabilitation de Façades, qu'il s'agisse de préconisations de couleurs, de propositions de restaurations de qualité ou de restitutions de parcelles et d'immeubles disgracieux, très dégradés, en orientant les propriétaires vers des procédés qualitatifs et des techniques de réhabilitation douces, pour une mise en valeur patrimoniale des centres bourgs.

Nous souhaitons vivement que cette collaboration se poursuive et que dans le cadre de nos interventions sur l'amélioration de l'habitat, nous puissions compter sur cet appui précieux que constitue le CAUE 66."

Associations

SOLIHA

Le CAUE 66 continue à donner des conseils couleurs de façades aux propriétaires de maisons de Prades. Les conseils se sont étendus aux communes de la communauté de communes Conflent Canigó. En 2021, le CAUE a appuyé l'association SOLIHA dans les préconisations de couleurs de façades sur des bâtiments communaux à Baillestavy et à Catllar.



Ci-dessus, la mairie de Catllar avant / après



Marie-Ange BOGUE-PALACIN,
Pôle conseils aux élus et partenaires

"Depuis 2020, le CAUE 66 a souhaité développer de nouveaux partenariats et conforter ceux qui existaient déjà. Ces collaborations sont indispensables pour apporter aux élus du territoire un accompagnement toujours plus pertinent et précis en mettant en commun des expériences et compétences complémentaires.

Ainsi, le CAUE 66 travaille étroitement avec l'Association des Maires des PO, le Syndicat Mixte Canigo Grand Site, les PNR Corbières Fenouillèdes et Pyrénées Catalanes, la CAPEB, la Chambre de Métiers... la liste n'est pas exhaustive et sera complétée dans le courant de l'année 2022.

Partenaires institutionnels

RENCONTRE AVEC LE PRÉFET

Le 2 novembre 2021, le CAUE 66 a reçu la visite de Étienne Stoskopf, Préfet des Pyrénées-Orientales, dans ses locaux à Perpignan.

Accueilli par la Présidente du CAUE 66, Marie-Pierre Sadourny, et par Stéphane Vallière, le Directeur, le Préfet a conversé avec tous les membres de l'équipe sans exception, s'intéressant au parcours de chacun. Ces professionnels ont expliqué leurs missions respectives. Les échanges ont été fructueux et constructifs.



RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'AMF 66

Le 6 décembre 2021, le CAUE 66 a reçu Edmond Jorda, Président de l'AMF 66. Les deux organismes souhaitent renforcer leur partenariat avec l'organisation régulière de formations à l'attention des élus et des techniciens territoriaux.



Edmond JORDA
Président de l'AMF 66

Il a été décidé lors de cette rencontre d'organiser ensemble le Prix "Références Architecturales" qui sera remis à une collectivité à l'occasion du Salon des Maires qui se tiendra en juin 2022 au Parc des Expositions de Perpignan.

CFA DE RIVESALTES

Le 25 juin 2021, l'équipe du CAUE 66 a été reçue dans les locaux du CFA par son directeur, Stéphane BOUILS, administrateur du CAUE 66.



MISSIONS

3 **INFORMATION et**
SENSIBILISATION



L'Article 7 de la loi n° 77-2
du 3 janvier 1977 sur l'architecture
modifié par la loi n° 2016-1087
du 8 août 2016 - art. 173, précise :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Les architectes et paysagistes du CAUE 66 interviennent auprès des jeunes, afin de les sensibiliser à leur cadre de vie et d'en comprendre son évolution, à la qualité architecturale et leur faire découvrir le métier d'architecte.

Comment développer la sensibilité des jeunes à l'espace et à l'architecture, les aider à construire un regard critique et citoyen sur leur cadre de vie, leur donner la parole sur leur vécu, leur envies, leurs besoins, stimuler leur imagination et leur créativité dans le cadre d'ateliers en classe et de visites sur sites, etc ?

Le CAUE 66 adapte ses accompagnements aux demandes des enseignants des différents degrés. Pour intéresser élèves et enseignants aux bâtiments et à la ville, au patrimoine local mais aussi aux références contemporaines, à l'ensemble du territoire sans oublier les détails, de construction, d'aménagements...

Les CAUE proposent la découverte de l'espace architectural et urbain par :

- l'approche sensorielle et sensible : faire la différence entre voir et observer
- l'apport d'éléments de connaissances pour une compréhension de l'architecture et de la ville
- des rencontres avec des acteurs du cadre de vie : architectes, urbanistes, paysagistes, élus, maîtres d'ouvrage..., ou avec les usagers...
- des ateliers proposant des productions créatives sur l'environnement construit ou d'expérimentation à partir de jeux de construction

Ces façons d'aborder le cadre bâti sont organisées et modulées en fonction de l'âge des élèves, pour constituer un projet pédagogique cohérent mis en place avec un ou plusieurs enseignants.

Le CAUE propose également des actions de formation.

VOUS ÊTES ENSEIGNANT : Vous souhaitez, seul ou avec d'autres collègues, monter un projet pédagogique autour des thèmes de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement. Vous voulez faire découvrir à vos élèves un territoire, une ville, un quartier, une réalisation ? Leur faire comprendre le projet d'extension ou de restructuration de leur établissement scolaire, leur faire visiter le chantier ? Leur faire rencontrer des professionnels qui participent à l'espace et au cadre de vie : architectes, urbanistes, paysagistes ? Les aider à expérimenter et produire lors d'ateliers créatifs ?

LE CAUE PEUT VOUS AIDER.

Il vous accompagne tout au long du projet : de la définition de son contenu jusqu'à sa restitution. Il vous aide à mettre en place les partenariats avec d'autres structures culturelles : Service Culture Patrimoine, Conservation du patrimoine du CD66, la médiathèque départementale, le musée de Céret, le Service des Archives, l'École d'Architecture de Toulouse, l'École d'Architecture de Montpellier, etc.

MODALITÉS : Les enseignants prennent contact avec le CAUE 66 et sont dirigés vers le coordinateur des actions pédagogiques. Les projets pédagogiques (sujet, objectifs, etc.), sont élaborés conjointement par l'enseignant et le référent CAUE 66 en fonction des thématiques.

DÉROULEMENT : Les interventions sont ponctuelles ou régulières, adaptées à la demande et au projet. Elles peuvent prendre la forme d'animations en classe (apport de connaissances à partir de diaporamas, ateliers,...), de visites de sites de lecture paysagère, de rencontres avec des professionnels.

Les architectes et les paysagistes dans les collèges :

L'architecture et le paysage font partie intégrante de notre cadre de vie et il nous semble important, conformément à nos missions, que les jeunes collégiens y soient initiés. Le CAUE 66 développe depuis septembre 2019, avec la participation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), du CD66 et de la DRAC, des actions de sensibilisation au sein des collèges dans le cadre de PDEAC. L'objectif est de permettre aux collégiens accompagnés de leurs enseignants, de découvrir le patrimoine architectural, urbain et paysager du département lors de visites informatives et de promenades architecturales.

Sensibilisation en milieu scolaire



Marie-Pierre SADOURNY,
Présidente du CAUE 66

"LA REPRISE APRÈS UNE ANNÉE 2020 CHAOTIQUE

Après une année 2020 marquée par un arrêt brutal des actions de diffusion et de sensibilisation obligées par la mise en place du 1er confinement, l'année 2021 n'aura pas été épargnée par la pandémie de Covid 19. Cependant le CAUE 66, avec ses moyens, s'est adapté pour continuer à remplir cette mission et tous les épisodes de levées des mesures sanitaires ont été mis au profit pour l'ouverture au public.

Le CAUE 66 développe, depuis la « 3ème » année maintenant, un partenariat important avec le Département et l'Inspection académique pour intervenir dans les établissements scolaires. Nous proposons une offre conséquente d'actions pédagogiques qui s'adapte aux demandes des enseignants.

Cette année, les conseillers du CAUE 66 sont intervenus dans plusieurs établissements scolaires.

Outre nos incontournables, qui reviennent chaque année scolaire, nous innovons régulièrement et recherchons les meilleurs outils pour impulser de nouvelles actions. « Mon chantier, mon collège », qui permet à de futurs collégiens de découvrir, visiter et suivre le chantier de construction de leur futur établissement, est par exemple une action menée en partenariat avec le Département.

En sensibilisant les enfants dès leur plus jeune âge à l'architecture, au paysage et à l'environnement, nous espérons que les adultes de demain se souviendront des visites, expos et autres projets sur l'architecture et le paysage !"



Sensibilisation en milieu scolaire

PDEAC - Plan départemental d'éducation artistique et culturelle

Le CAUE 66 intervient dans le cadre des actions éducatives proposées par le Département et le DSDEN

Le CAUE 66 s'investit auprès du jeune public et multiplie les actions en sa faveur pour éduquer les futurs citoyens à la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie. Au travers de différentes actions « Autour de mon collège, il y a... », de visites, d'ateliers sur l'implantation et l'orientation des bâtiments ou lors d'interventions en classe, les architectes et paysagistes du CAUE 66 proposent des animations sur l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine, adaptées à chaque âge.

En 2021, le CAUE 66 est intervenu dans les collèges suivants :

▪ le collège Albert Camus de Perpignan

Découverte en 4 temps : la classe / le collège / le quartier / la ville - Réalisation d'un projet de salle de classe idéale (maquette + plan)

▪ le collège Paul Langevin d'Elne

Découverte des façons d'habiter urbaines et projet d'habitation à partir de 5 volumes (plan + maquette)

▪ le collège Jean Macé de Perpignan

Découverte de l'architecture publique et des réinterprétations contemporaines / Projet de CDI en surélévation (plan + maquette)

▪ le collège Joseph-Sébastien Pons de Perpignan

Projet de fresque et initiation à l'architecture et aux questions environnementales autour d'un projet de quartier global

▪ le collège François Mitterrand de Toulouges

Découverte de l'espace urbain et de ses composantes / Projet d'assise (plan + maquette et possibilité de réalisation grandeur nature)



Alix BOURRAT

Chargée de mission et conseillère pédagogique départementale DSDEN

"La DSDEN, la DRAC et le CD66 sont signataires du Plan Départemental d'Education Artistique et Culturelle. Ce Plan Départemental d'Education artistique et culturelle a pour objectif de développer des parcours autour des arts et de la culture pour les collégiens.

Dans ce partenariat, le CAUE 66 propose aux collégiens de mener des projets et de découvrir des éléments autour de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine et de l'environnement.

Cette année scolaire 2021-2022, ce sont 7 classes qui ont été accompagnées autour de projets très souvent pluridisciplinaires : bancs en 3D dans ville catalane, découverte des métiers et analyse de notre environnement, des racines et des graines... Les collégiens ont eu l'occasion de découvrir et de créer des plans, des plans de coupe, des maquettes...ils ont travaillé sur la notion d'échelle. De nombreuses connaissances ont été mises en œuvre et ensuite ont été réinvesties dans un jeu festif au Palais des Rois de Majorque lors de la manifestation de restitution les Arts au Collège.

De biens beaux projets pour des collégiens engagés !"

Sensibilisation en milieu scolaire



Clara ROUZOT,
Conseillère architecte
Responsable du Pôle culture,
patrimoine et grand paysage

"Durant l'année 2021, le CAUE 66 a mené de nombreuses actions de sensibilisation scolaire, notamment avec des collégiens.

Ces actions ont été réalisées dans le cadre du Plan Départemental d'Éducation Artistique et Culturelle porté par le CD66, la DRAC et l'Inspection Académique. Le CD66 a souhaité mettre en place ces actions de sensibilisation afin de renforcer l'offre culturelle à disposition des collégiens. L'architecture en tant que discipline artistique et culturelle prend toute sa place dans ce dispositif.

L'intérêt supplémentaire d'une sensibilisation à l'architecture est que nous permettons aux collégiens d'expérimenter le « projet ».

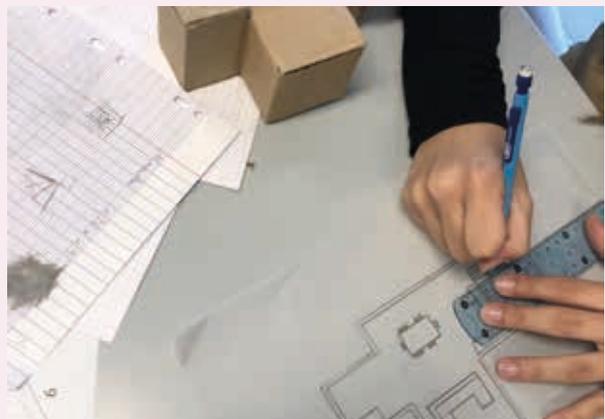
Les élèves ont pu travailler sur différents thèmes (CDI, maison, Mobilier urbain) en mode projet. Cette composante est d'une importance majeure car ils sont confrontés aux différentes problématiques parfois difficiles à concilier. Leur réflexion et leur imagination sont mises à rude épreuve afin de répondre au sujet proposé par un projet.

L'expérimentation du projet architectural, urbain ou paysager, leur permettra très probablement d'envisager leurs projets d'adultes de manière plus globale mais également d'être plus exigeants envers les projets architecturaux, urbains et paysagers qu'ils pourront rencontrer, ceci afin de faire évoluer ces domaines de manière plus qualitative pour les prochaines décennies."

Sensibilisation en milieu scolaire

Les élèves des différents collèges ont travaillé en plusieurs phases :

- Expérimentation de l'espace, de l'architecture grâce à une visite permettant l'observation et l'apprentissage des bases du vocabulaire descriptif et des éléments de composition.
- Mise en commun et discussions des éléments observés, des notions abordées, apports de connaissances suite aux réflexions des élèves.
- Expérimentation des outils de l'architecte (dessins, plans, maquettes) afin de retranscrire ce qui a été observé, de le comprendre et de l'analyser.
- Réalisation d'un projet fictif



Animations grand public

EXPOSITIONS DISPONIBLES AU PRÊT

- **« Ni vu ni connu »**
un panorama de maisons « sur mesure » neuves ou réhabilitées
- **« Vivre et construire avec le climat »**
exposition sur l'architecture bioclimatique
- **« Profil bois »**
à la découverte de nombreux exemples d'architecture bois réussis
- **« Des horts aux jardins familiaux »**
exposition sur le monde des jardins
- **« Beaux bourgs »**
un panorama de la diversité de nos centres-bourgs
- **« Jardins et jardiniers »**
découverte de la richesse des jardins privés du département
- **« 100% pierre(s) »**
un panorama de la diversité des constructions en pierre sèche
- **« Quartiers d'éternité... et après ? »**
un panorama de la richesse de nos cimetières
- **« Chronique d'architecture »**
dernière née des expositions du CAUE 66, Créée en 2020, elle montre les outils de représentation graphique du projet architectural, urbain et paysager.



Animations grand public

EXPOSITIONS

Le CAUE 66 a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'environnement, notamment en développant l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public. Ainsi, le CAUE 66 répond à cet engagement en concevant et mettant à disposition des expositions pour tous types de publics. Celles-ci sont destinées à être itinérantes pour une meilleure diffusion et un partage de la culture architecturale sur tous les territoires.

Les expositions du CAUE 66 sont mises à disposition gratuitement auprès des collectivités, des associations d'intérêt public, des organismes à vocation culturelle, après signature de la convention de prêt.

Les expositions sont très demandées et circulent en des lieux très divers.

Carnet de route des expositions au cours de cette année :

- Exposition « **Chronique** » au Collège Albert Camus de Perpignan du 12 janvier au 18 juin 2021
- Exposition « **Vivre et construire avec le climat** » au CFA du 1er au 22 mars 2021
- Expositions « **Des horts aux jardins familiaux** » et "**Jardins & jardiniers**" à Ortaffa en mai 2021

FLOR I MEL

Le 9 mai 2021

Le CAUE 66 a participé à la fête des plantes, des fleurs et du miel à Ortaffa au cours de laquelle deux expositions du CAUE 66 ont été présentées.



Animations grand public

FESTIVAL OFF VISA POUR L'IMAGE

Du 28 août au 11 septembre 2021

Pour la 6^{ème} année consécutive, le CAUE 66 a été sélectionné pour participer au Festival Off.

Cette année, ont été présentées des photos prises par les membres de l'équipe du CAUE 66 sur le thème "DÉTAILS D'ARCHITECTURE".

L'exposition comporte 5 séries de photos :

- Terre cuite,
- Pierre,
- Monochromes Ombres et Lumière,
- Textures,
- Assemblages.

L'architecture est faite de détails. Matériaux et techniques de construction peuvent intriguer mais sont d'un grand intérêt lorsqu'ils se dévoilent. L'architecture est notre quotidien, révéler ses détails permet de mettre en lumière notre patrimoine commun.

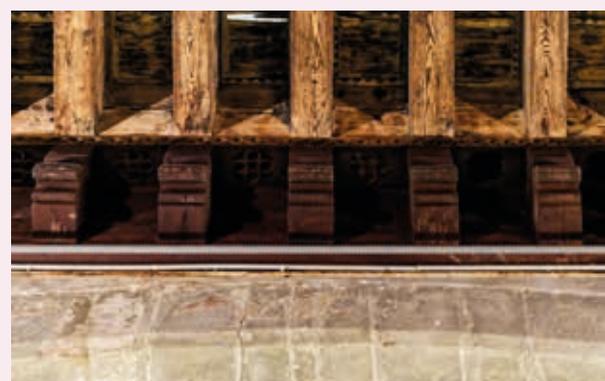
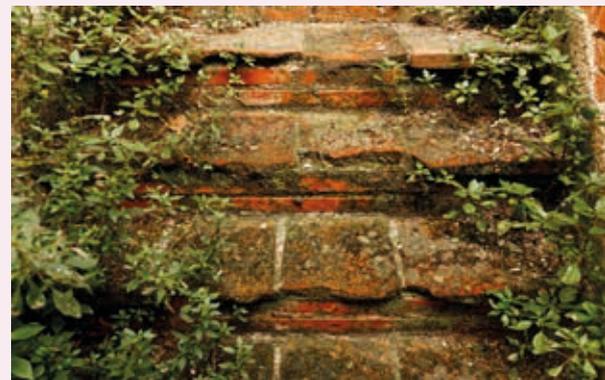
Ces images, prises dans les Pyrénées-Orientales, exposent un « savoir construire » hérité de techniques locales dont nous devons prendre soin.



Marie-Pierre SADOURNY, **Présidente du CAUE 66**, lors du vernissage réalisé devant les locaux du CAUE, accompagnée de Robert FERRÉ, **Président du OFF** et de Stéphane VALLIÈRE, **directeur du CAUE 66**



L'exposition photos installée en partie en extérieur lors du vernissage



Animations grand public

Des évènements pour informer

Les manifestations d'envergures locales, départementales ou nationales sont l'occasion d'approcher un public varié tout en s'appuyant sur leurs propres notoriétés. Elles donnent l'opportunité de diffuser les informations du CAUE 66 et d'avoir des contacts directs avec le grand public ou un public ciblé.

LE MOIS DE L'ARCHITECTURE

Pour un CAUE, acteur du territoire sur des questions architecturales, urbaines et paysagères la question des matériaux locaux et des savoir-faire ancestraux est au cœur de nos préoccupations et de nos recommandations.

Comment permettre aux matériaux locaux et savoir-faire artisanaux associés de retrouver leur juste place dans le territoire ?

Nous avons profité du Mois de l'architecture pour réaffirmer la présence de ces matériaux et faire découvrir au grand public des artisans passionnés.

du 25 septembre au 23 octobre 2021

En 2021, le CAUE 66 a choisi de mettre en lumière les savoir-faire d'artisans et d'architectes qui tous participent à la réalisation d'oeuvres exemplaires.

Parce que l'architecture d'une oeuvre collective s'appuie sur des échanges de savoir-faire, le CAUE 66 est allé dans les ateliers pour donner la parole à ceux qui font :

- Ferronnerie Vidal au Soler
- Carrière de Montpins à Espira-de-l'Agly
- Tailleur de pierre Py à Saleilles
- Scierie SR Bois à Rabouillet

Le CAUE 66 a organisé 4 visites les samedis matins de 10h à 12h pour emmener le grand public à la rencontre de nos artisans et de leur savoir-faire.



Animations grand public

LE MOIS DE L'ARCHITECTURE

Samedi 25 septembre / Ferronnerie Vidal au Soler

Lors de la 1ère visite organisée à la ferronnerie, le grand public a pu assister au savoir-faire du forgeron ainsi qu'à une visite de ses halls d'exposition.



Samedi 2 octobre / Carrière de Montpins à Espira de l'Agly

La visite du site de la carrière a été réalisée par le responsable de l'exploitation qui a expliqué par la suite le concassage de la pierre extraite.



Animations grand public

Samedi 9 octobre / Entreprise Py à Saleilles

Visite des locaux de l'entreprise Py spécialisée dans la rénovation du bâti ancien et dans la restauration des monuments historiques.



Samedi 23 octobre / Scierie SR Bois à Rabouillet

Visite partielle de la forêt exploitée avec explication de sa gestion. La maîtrise du travail de la scierie a été dévoilé en direct.



Animations grand public

JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

les 15 & 16 octobre 2021

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture, le CAUE 66 a organisé un jeu-concours pour sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, le tout sous forme de «Battle».

Cette animation a été proposée à une classe de collégiens le vendredi 15 octobre puis au grand public le samedi 16 octobre.

Le sujet a été dévoilé le matin même, afin que personne n'essaie de prendre un peu d'avance. A partir de ce moment, la compétition a commencé sous forme de croquis, plans, dessins, et surtout de maquette. À la fin de la journée, chaque équipe a présenté son projet à un "jury" en charge de choisir l'équipe vainqueur.

Ce concours a eu pour but de faire prendre conscience des enjeux que représente une place dans la ville, son insertion, les répercussions des décisions prises et de la complexité de réaliser un projet architectural qualitatif tout en tenant compte d'avis divergents, sous forme ludique.



Les élèves d'une classe de 3ème du Collège Pons de Perpignan ont participé à la Battle d'architecture

Animations grand public



ANIMATIONS

L'avenir de la ville entre les mains d'architectes d'un jour



1 Une allée d'arbres pour se promener en restant à l'ombre. 2 Un bassin de rétention pour irriguer les lieux végétalisés de la ville.

Des ateliers. Un imaginaire ouvert toujours les possibilités avec le projet porté par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Orientales. L'Atelier CAUE est de changer l'occasion à chacun de faire vivre les idées qu'il a en tête pour transformer un espace de sa ville. Ce samedi 16 octobre, le premier « Battle d'architecture » se fait pour thème l'Allée des Frères Baudin dans le centre-ville de Perpignan, aux abords de La Poste. Entre 10 heures et 18 heures, différents équipes se sont posées dans une bataille saine autour de leurs projets. Durant la matinée, des architectes membres du CAUE ont accompagné les habitants dans leur réflexion et la réalisation de premiers dessins. Puis, l'après-midi a laissé place à la préparation d'une maquette pour chaque équipe.

Ces maquettes ont ensuite été présentées à un jury chargé de débattre. Mais le but de cet événement n'est pas tant de voir un grand vainqueur. Comme l'explique Katja, conseillère architecte au CAUE : « Nous voulons surtout favoriser l'idée et donner une visibilité aux idées ». Douce Clara, qui travaille également en tant que conseillère architecte, a organisé d'animation en encourageant

de proposer un monde urbain, notamment à l'espace public. Ce pour se l'approprier. « Le moins que l'on puisse dire, c'est que petits et grands ont passé un bon moment. Et pour la ville de demain, tous ont semblé partager l'idée de voir la verdure venir à l'heure, accompagnée de bancs pour profiter et reposer. La ville de demain laissera donc visiblement une place de choix à la nature.

Quentin Martinez



3 Des bancs pour profiter de ses équipements sportifs.



4 Tout est réuni pour charger le siège de nos villes.

L'Indépendant 17 octobre 2021

Animations grand public

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

A Saint-Jean-Pla-de-Corts, le 18 septembre 2021

Le CAUE 66 a proposé au grand public de venir découvrir la dernière briqueterie artisanale des Pyrénées-Orientales.

Deux visites ont été organisées dans la journée, elles ont connu un grand succès.



Des visites couronnées de succès



Pour la première fois au village, des visites étaient organisées dans le cadre des Journées du patrimoine. Elles ont mis en valeur deux lieux emblématiques saint-jeanais : la briqueterie Sainte-Marcelle et la résidence royale des rois de Majorque. Un public très nombreux s'est inscrit et a suivi avec beaucoup d'intérêt les explications des intervenants.

■ **Dernière briqueterie artisanale**
La briqueterie, dont la visite habituellement se fait dans le cadre du Pays d'art et d'histoire transfrontalier, a été retenue par Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) 66, parce que, comme l'expliquait dans sa présentation son directeur Stéphane Vallière : « la thèse des journées du patrimoine est la même, ce sont les succès faits en lien avec des années de, c'est le terre à terre, c'est le feu ». Il était accompagné de Marie-Ange Boges, chargée des relations avec les élus et les partenaires, et de Clara Bruat, conseillère architecte.

L'importance de l'événement était aussi soulignée pour le

dans le détail ce savoir-faire inscrit à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel français depuis 2010. Et Denachara sait bien transmettre sa passion à son auditoire très attentif.

■ **Résidence royale**
La visite organisée par le maire de la résidence royale des rois de Majorque, à 17 h, réunissait, aussi, bien du monde, malgré la menace de pluie. Michel Bernier reconstruit le développement du village autour d'une demeure seigneuriale : puis l'édification des fortifications au

XII^e siècle, aux restes encore imposants aujourd'hui. Fin XIII^e, début XIV^e, le lieu devient résidence des rois de Majorque et la cour centrale, à cet égard, avec sa double série d'arcades, témoigne de la richesse des seigneurs qui ont complété le lieu, au XIV^e siècle avec la construction d'une chapelle.

Vendu à différents propriétaires après la Révolution, l'ensemble a souffert d'une absence d'entretien. La municipalité rachète peu à peu les différentes parties qui, une fois rénovées, serviront à des associations saint-jeanaises.

L'Indépendant 27 septembre 2021

Sensibilisation des élus

Des évènements pour informer et sensibiliser

Les manifestations d'envergures locales ou départementales sont l'occasion d'avoir des contacts directs avec l'ensemble des élus.

SALON DES MAIRES

Les 23 & 24 septembre 2021

Le CAUE 66 a participé au 9ème Salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics qui s'est déroulé au Parc des expositions de Perpignan. De nombreux élus se sont rendus sur le stand du CAUE 66, des moments d'échanges intéressants qui ont donné lieu ensuite à des rencontres en mairies pour des conseils sur les différents projets d'aménagements portés par les équipes municipales.



Table-ronde sur le thème de la revitalisation des centres anciens avec la participation de l'AMF 66, la Région, le CAUE 66, l'AURCA et l'Ordre des Architectes



Florian FAUCHEUX, *conseiller architecte*

CONGRÈS DES MAIRES

Le 6 novembre 2021

Le CAUE 66 a participé au Congrès des Maires organisé par l'AMF 66 à Rivesaltes.



Marie-Ange BOGUE-PALACIN, *chargée des relations avec les élus et les partenaires* au CAUE66 et Yannick CALLAREC, directeur de l'AMF 66



Clara ROUZOT, *conseillère architecte* et Marie-Ange BOGUE-PALACIN, *chargée des relations avec les élus et les partenaires*

MISSIONS

4 **FORMATION** —
des professionnels et des élus

LA FORMATION EST UNE DES MISSIONS RÉGALIENNES DU CAUE 66

Les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage trouvent auprès du CAUE 66 les moyens de s'informer, de se former dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Les formations dispensées par le CAUE 66 ont pour objectifs de :

- mettre à jour ou approfondir les connaissances des professionnels,
- permettre aux maîtres d'ouvrage publics de mieux connaître leur territoire, ses évolutions et ses enjeux, les démarches et procédures d'aménagement et d'urbanisme, les outils à leur disposition, les techniques les plus appropriées à leurs actions et à l'implication des habitants ou futurs usagers.

Le CAUE 66 met en place régulièrement des journées de formation et de sensibilisation, à l'attention des élus et professionnels pour actualiser les connaissances et encourager la qualité des projets. Les thèmes traités s'inscrivent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ces journées d'études permettent des échanges riches entre élus, techniciens, experts et professionnels.

L'OFFRE DE FORMATION

Besoin d'approfondir un point réglementaire, de maîtriser davantage un sujet d'actualité ou d'enrichir vos connaissances ?

Nous apportons une réponse à vos préoccupations. À ce titre, une collaboration initiée avec l'Association des maires du département a permis de proposer aux élus des Pyrénées-Orientales une diversité de thèmes de formation en lien avec leurs responsabilités de maîtres d'ouvrage publics.

À l'occasion de la mise en place des nouvelles équipes municipales issues des élections du printemps dernier, une série de thèmes a été proposée à destination des élus prenant leurs fonctions et privilégiant les sujets de base à maîtriser en matière d'aménagement et d'urbanisme :

- Fondamentaux de l'urbanisme
- Renouvellement urbain
- Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage public
- Aménagement et identité paysagère des communes.



Les CAUE disposent, depuis la promulgation de la loi LCAP du 7 juillet 2016, de l'agrément pour la formation des élus.
Article 84 de la loi LCAP :

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dispose, de droit, de l'agrément mentionné à l'article L 1221-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture :

"Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction"



Ces thèmes ont été déployés en Visio et le seront toute l'année 2022 en présentiel.

Chaque année, nous proposons un programme de formations élaboré en fonction des besoins et des attentes repérés sur le territoire, en lien avec l'actualité ou techniquement complexes. Elles sont organisées en sessions uniques ou en cycles pour une approche plus élargie.

Le CAUE 66 propose également des formations sur mesure, à la demande des territoires.

Afin de mieux faire connaître les services et les missions du CAUE auprès des professionnels, la Fédération Nationale des CAUE a lancé un spot vidéo, troisième d'une série de 4 spots adaptés à chaque grande famille de public du CAUE.

Participation aux différentes instances

AADT (AGENCE DÉPARTEMENTALE TOURISME)

Le CAUE 66 est membre du Conseil d'administration de l'ADT et assiste donc aux assemblées générales. Il assiste également aux réunions techniques et comités de pilotage sur des thématiques de développement touristique à l'échelle du département (notamment œnologie, tourisme, etc...).

AMF 66 (ASSOCIATION DES MAIRES)

Formation des élus le 3 mars 2021

ARS (AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ)

Relais sur le site internet du CAUE 66 de la campagne d'information sur les ambrosies

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Actualisation du guide des constructions en zones agricoles

DDTM

Participation aux réunions pour avis sur les projets éoliens à la demande du Pôle EnR (Énergies renouvelables)

PNR

Réunion le 30 septembre concernant l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) de Mont-Louis

MUSÉE DE CERDAGNE

Réunion pour le projet d'inventaire du patrimoine de la Cerdagne le 7 mai 2021

PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Réunion le 30 juin avec la Région à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris à Argelès/mer concernant les candidatures des communes au dispositif Bourg centre Occitanie

SAFER

Webinaire SAFER/CAUE le 11 octobre : outils d'observation et d'intervention des SAFER

SPL ROUSSILLON-AMÉNAGEMENT

Rencontre le 30 novembre pour mettre en place un partenariat

GUIDE "FAÇADES ET COULEURS DU BÂTI ANCIEN"

Le CAUE 66 est très régulièrement sollicité par les communes et communautés de communes concernant leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi, etc.). Beaucoup d'élus sont en demande de nuanciers couleurs. En 2016, afin de répondre à cette demande récurrente, le CAUE 66 a réalisé une plaquette sur le thème : « les façades et leur mise en valeur pour le bâti ancien », à l'échelle du département.

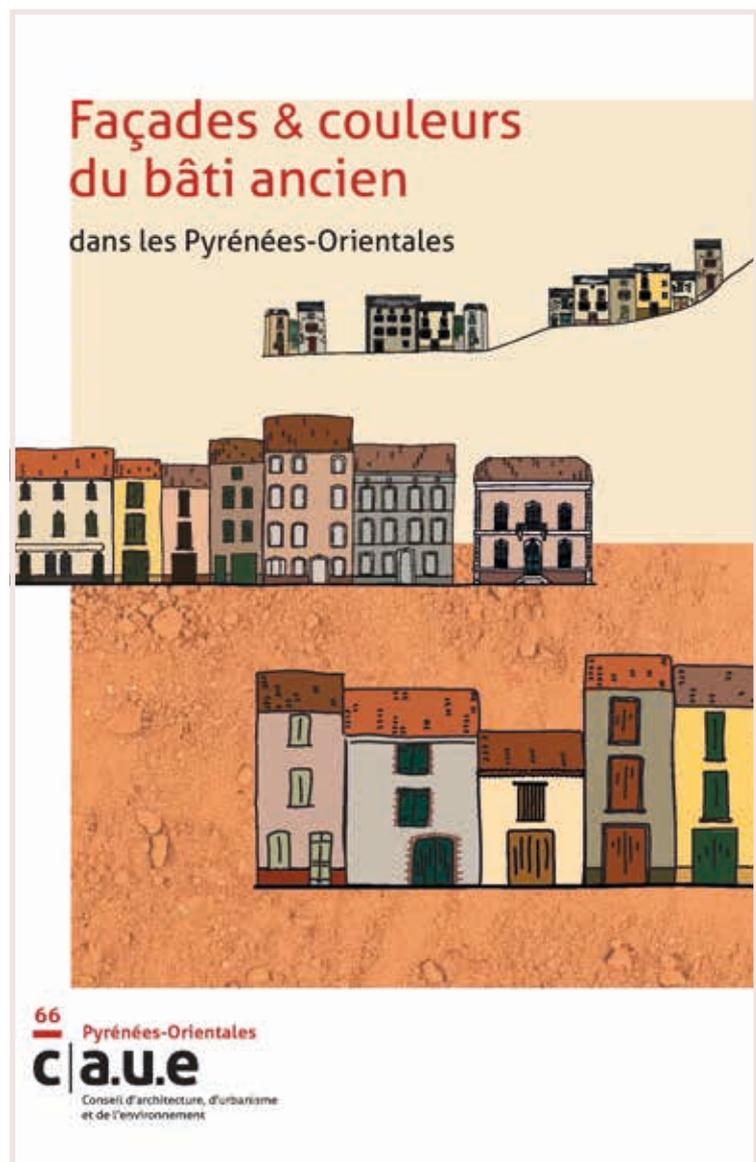
Depuis, le CAUE 66 a été sollicité par le PNR des Pyrénées catalanes pour adapter cette étude au bâti ancien de son territoire. Une réédition géographique a alors été proposée afin de distinguer des territoires à l'architecture marquée. En 2019, le CAUE 66, en collaboration avec l'UDAP et le PNR, a réalisé un important travail de recensement et d'observation du bâti ancien sur le territoire du PNR.

Ce travail a permis, en 2020, d'élaborer un guide destiné au plus grand nombre, d'un abord facile et accessible, il dresse un « état des lieux » aux travers de 3 brochures :

- Matériaux et techniques de construction
- Littoral, plaine & piémonts
- Montagne

pour mettre en valeur les façades des bâtiments, de la maison bourgeoise à la simple maison, aux dépendances du 18^e jusqu'au début du 20^e siècle.

Après la conception de ce guide sur « les Façades et couleurs du bâti ancien », le CAUE 66 va réaliser une exposition éponyme en 2022.



Détails constructifs Intersections et liaisons des rigoles

Deux terrasses séparées par une agulla

Pour faciliter le passage entre deux terrasses séparées par une agulla maîtresse, les rigoles ont souvent des bords de longes pierres plates en guise de pont, entre les deux murs encadrant l'agulla. Un encastrement dans l'opération du mur complète parfois ce dispositif.

1. mur
2. pont
3. pierre plate posée sur le pont de l'agulla
4. pont

Agulla maîtresse et agulla secondaire à différents niveaux

Les maîtresses de hauteur maîtresse sont encadrées par une agulla secondaire plus basse. Elles sont posées sur une pierre plate en guise de pont, entre les deux murs encadrant l'agulla maîtresse. Un encastrement dans l'opération du mur complète parfois ce dispositif.

1. mur
2. agulla maîtresse
3. agulla secondaire

Voûte en pierres encoffrées et inclinées vers l'extérieur

Les voûtes en pierres sèches de plan circulaire, en même temps que les voûtes rectangulaires, sont parfois réalisées au moyen de pierres en encorçage. Le socle couvert par une voûte à encorçage est fait de pierres à encorçage et les pierres inclinées vers l'extérieur. Ces « caillots » utilisés généralement en grande quantité, ont une forme particulière qui leur permet de se loger dans les pierres de la voûte intérieure et de la voûte extérieure. Ce dispositif permet une certaine latitude en matière de forme extérieure, c'est pourquoi on rencontre souvent des voûtes circulaires qui présentent à l'extérieur une forme cylindrique avec des pierres de diamètre décroissant (voir ci-dessus), tandis qu'à l'intérieur la voûte présente une forme parabolique (voûtes de plus en plus hautes à mesure de leur diamètre).

1. pierre intérieure à encorçage
2. pierre extérieure
3. brique
4. pierre intérieure
5. pierre
6. voûte interne
7. sol externe

Peu de gâll : croisée entre une agulla maîtresse et deux agullas secondaires

Les maîtresses de plus de gâll, généralement les plus hautes, sont agullées verticalement en agullas, du fait de la largeur de leur ornementation généralement des formes arrondies. Elles sont une exception des maîtresses situées en un seul endroit de la maison.

1. mur
2. agulla principale
3. agulla secondaire
4. peu de gâll

Intersection entre agulla et chemin

La rigole est en un passage particulier, les pierres sont inclinées en guise de pont dans le sens de l'orientation du toit pour éviter de former une zone encroûlée au point de croisement. Les pierres de la rigole sont inclinées de façon à ce qu'elles ne glissent pas vers l'agulla ou l'extérieur.

1. mur
2. agulla maîtresse
3. chemin
4. agulla

Couverture à pignon

1. mur
2. pignon
3. pignon
4. pignon

Couvertures, partie courante

Les maîtresses de couverture les plus fréquemment rencontrées sont celles dites « courantes ». Elles sont faites de tuiles canal, plus exactement de tuiles massives ou tuiles rectangulaires.

Tuiles canal sur pignon

Les rigoles de tuiles de courante sont posées sur un socle de terre ou de bois. Elles sont posées à la pente mais le plus souvent sur un socle de terre ou de bois. Les tuiles de courante sont encastrées à cheval sur les tuiles de courante, avec un recouvrement de 1/2 tuile. La pente maximale pour ce type de couverture est de 20%.

Clave en bois

Un système de couverture, on utilise des tuiles rectangulaires posées en clave sur les tuiles massives courantes, afin de préserver la charnière de la tuile courante.

Tuiles massives

Ce sont des tuiles à embèvement, elles sont posées en clave. Elles ont une forme en U, elles sont posées sur un socle de terre ou de bois. Elles sont posées à la pente mais le plus souvent sur un socle de terre ou de bois. Les tuiles massives sont encastrées à cheval sur les tuiles de courante, avec un recouvrement de 1/2 tuile. La pente maximale pour ce type de couverture est de 25 ou 30% (selon les dimensions des tuiles).

Points particuliers de couverture

Le traitement des points particuliers de toiture tels que l'agulla, l'encorçage, nécessite une attention toute particulière. Il est souvent réalisé une bonne recherche et trouver le meilleur de la couverture, mais également des murs de rigole. Il est nécessaire de protéger l'encorçage de la pénétration d'eau. Les dispositifs particuliers à mettre en œuvre sont les dispositifs particuliers, ce qui peut expliquer certaines décisions observées sur les cases.

1. tuile canal
2. pignon
3. pignon
4. pignon

1. tuile massive
2. tuile massive
3. tuile massive

Voûte en pierres encoffrées et inclinées vers l'extérieur

1. pierre intérieure à encorçage
2. pierre extérieure
3. brique
4. pierre intérieure
5. pierre
6. voûte interne
7. sol externe

Clave

Clave en bois

Un système de couverture, on utilise des tuiles rectangulaires posées en clave sur les tuiles massives courantes, afin de préserver la charnière de la tuile courante.

Tuiles massives

Ce sont des tuiles à embèvement, elles sont posées en clave. Elles ont une forme en U, elles sont posées sur un socle de terre ou de bois. Elles sont posées à la pente mais le plus souvent sur un socle de terre ou de bois. Les tuiles massives sont encastrées à cheval sur les tuiles de courante, avec un recouvrement de 1/2 tuile. La pente maximale pour ce type de couverture est de 25 ou 30% (selon les dimensions des tuiles).

Points particuliers de couverture

Le traitement des points particuliers de toiture tels que l'agulla, l'encorçage, nécessite une attention toute particulière. Il est souvent réalisé une bonne recherche et trouver le meilleur de la couverture, mais également des murs de rigole. Il est nécessaire de protéger l'encorçage de la pénétration d'eau. Les dispositifs particuliers à mettre en œuvre sont les dispositifs particuliers, ce qui peut expliquer certaines décisions observées sur les cases.

1. tuile canal
2. pignon
3. pignon
4. pignon

1. tuile massive
2. tuile massive
3. tuile massive

GUIDE "LES VIGNOBLES EN SITES CLASSÉS DE LA CÔTE VERMEILLE"

En 2009, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Languedoc-Roussillon - avait missionné le CAUE 66 pour réaliser un ouvrage didactique de sensibilisation visant à la connaissance des sites classés de la Côte Vermeille pour la préservation des savoir-faire liés aux paysages viticoles traditionnels. Un comité de pilotage, animé par Monsieur le sous-préfet de Céret, s'était mis en place avec les maires des communes concernées, le Syndicat des Vignobles de la Côte Vermeille, le GDA du Cru Banyuls et la Chambre d'Agriculture.

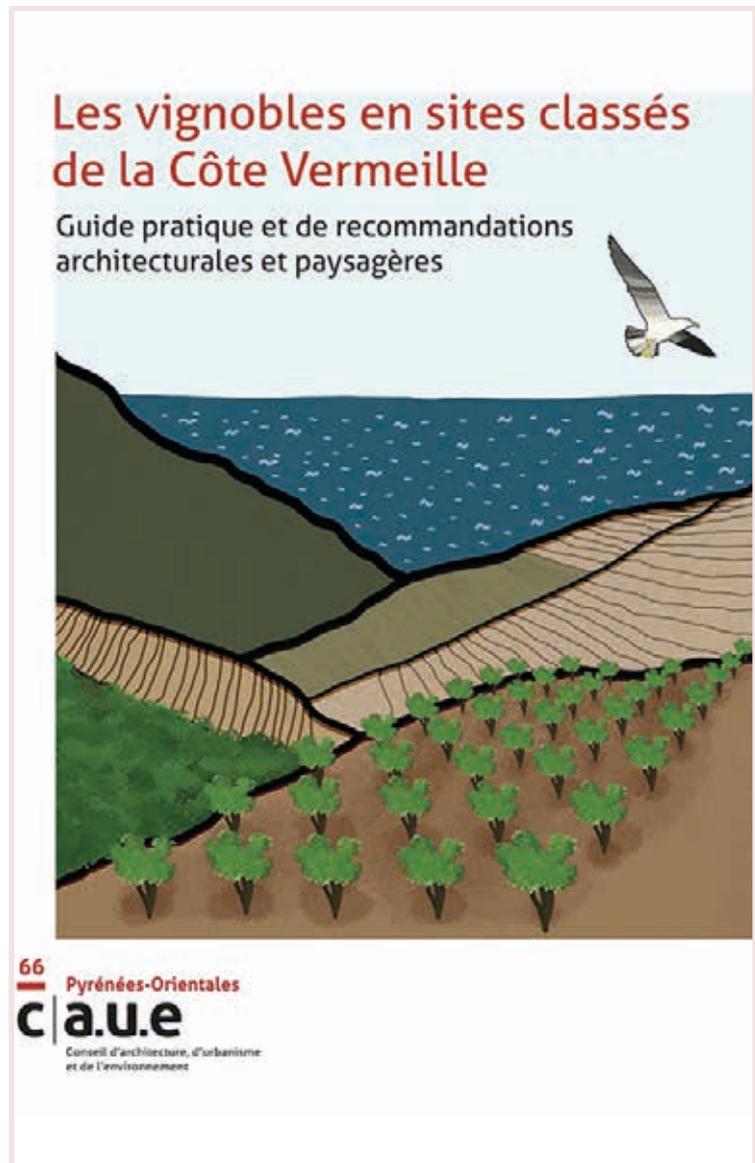
Le CAUE 66, cheville ouvrière de cette entreprise, avec la participation de Monsieur Jean-Michel Sagols, paysagiste-concepteur, avait mené un important travail de collecte d'informations auprès des vignerons pour aboutir à la publication, en 2010, du « Guide pratique et de recommandations sur les paysages de terrasse de la Côte Vermeille ».

Présenté sous forme de fiches techniques, organisées par thématique, l'ouvrage, fut édité et largement diffusé jusqu'à épuisement des stocks.

Face à de nombreuses nouvelles demandes, de la part des services de l'Etat, des collectivités, des professionnels de l'aménagement, de propriétaires, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie a confié, au CAUE 66, la réédition de cet ouvrage de référence. Hormis des mises à jour et corrections nécessaires, seule sa mise en forme a été entièrement revue. La nouvelle édition est désormais présentée sous la forme d'un livret.

Le guide aborde tous les aspects techniques du façonnage, en terrasses, des terrains arides et escarpés de la Côte Vermeille, pour les adapter à la culture de la vigne. Comment retenir la terre ? Comment canaliser, capter, recueillir les eaux de ruissellement ? Comment sont construits les différents types de murettes, les agullas et les abris ?

Ces sujets sont aussi envisagés sous l'angle patrimonial car les pratiques tendent aujourd'hui à évoluer pour des raisons économiques liées à la pénibilité d'un travail, que l'entretien de ces terrasses de culture, représente.



Les outils de communication

Dans une volonté constante d'interagir avec le public, le CAUE 66 s'est doté de plusieurs outils de communication afin de contribuer également à augmenter et améliorer la visibilité des différentes actions menées par le CAUE 66 à destination des particuliers et des professionnels.

SITE INTERNET

Le site internet présente le CAUE 66, ses missions et ses actions tout en proposant des informations et des liens vers nos partenaires, servant de relais d'information auprès de nos différents publics. On compte, en 2021, plus de 6000 visiteurs, soit en moyenne 500 visiteurs par mois.

Tout en suivant les actualités du CAUE 66, le site internet permet également d'avoir accès à des fonds documentaires, publications, photos, expositions, vidéos...

Plus de 16 000 pages ont été vues cette année (soit 45 % d'augmentation par rapport à l'année précédente).

45%

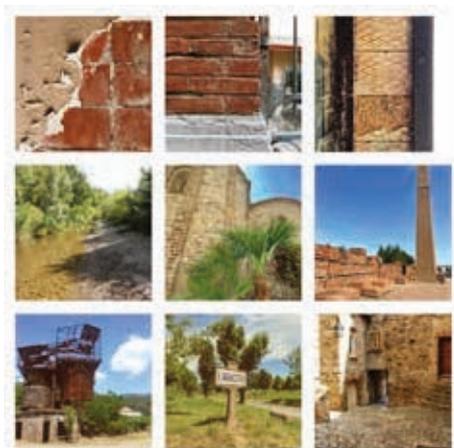
d'augmentation par rapport à l'année précédente

FACEBOOK

La page Facebook compte actuellement plus de 1100 abonnés, qui aiment, partagent et réagissent aux publications. Le CAUE 66 publie régulièrement ses actualités mais aussi diverses informations et conseils pouvant être utiles au plus grand nombre.

INSTAGRAM

Le compte Instagram créé en fin d'année 2020, est de plus en plus suivi puisque nous avons actuellement près de 600 abonnés. Le CAUE 66 montre son activité quotidienne avec le parti pris de publier des photos de qualité.



Pascale MIRALLES,
*En charge de l'animation
des outils de communication*

"La communication actuelle du CAUE 66 passe essentiellement par son site internet et des publications sur Facebook et Instagram. Une stratégie globale de communication est en cours d'élaboration.

Il s'agit aujourd'hui d'identifier et de comprendre les spécificités des différents réseaux sociaux disponibles, de diversifier la présence du CAUE 66 sur ceux-ci afin d'augmenter sa visibilité."

Les outils de communication

MON DÉPARTEMENT

Depuis juin 2020, une brève sur l'activité du CAUE 66 est publiée dans la revue MON DÉPARTEMENT, le journal d'informations du Département des Pyrénées-Orientales.

En plus de nos publications "classiques" sur la mission de conseils aux particuliers, cette année, les parutions abordé les thèmes suivants :

- la parution du guide "Façades et couleurs du bâti ancien"
- une série de 4 articles sur le thème du jardin au naturel

L'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66)

Le CAUE 66 à vos côtés

Le CAUE 66 – Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement – vient de réaliser en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine un guide « FAÇADES & COULEURS DU BÂTI ANCIEN » dans les Pyrénées-Orientales. Ce guide, fondé sur l'analyse des spécificités et traditions de la construction locale, est destiné au plus grand nombre d'entre vous souhaitant être sensibilisés au bâti ancien. Il a pour objectif de procéder à une présentation des techniques et des couleurs traditionnellement employées pour mettre en valeur les façades des bâtiments, de la maison bourgeoise à la simple maison, aux dépendances du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. D'un abord facile et accessible, il évoque la manière dont est constituée une façade, les matériaux qui la composent, la technique de construction et dresse un état des lieux des techniques et couleurs employées traditionnellement pour mettre en valeur les façades en fonction des différents territoires du département, du littoral à la plaine, du piémont aux territoires de montagne. Avant de vous lancer dans toute rénovation de façade, n'hésitez pas à le consulter. Créé par le Département, dans le cadre de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, et présidé par Marie-Pierre Sadourny, le CAUE 66 vous accueille au 11, rue Bastion Saint-François à Perpignan. Tél. 04 68 34 12 37 E-mail : contact@caue66.fr + d'infos : www.caue66.fr

L'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66)

Les beaux jours arrivent, contactez le CAUE 66 pour vous accompagner dans tous vos projets !

Le jardin mérite autant d'attention que l'intérieur de la maison. Du choix des plantes à l'implantation de votre clôture... Avant d'imaginer votre espace extérieur, vous devez définir vos attentes en matière d'aménagement, identifier les qualités et les contraintes de votre parcelle pour en tirer le meilleur parti. Observez votre terrain, son relief, son orientation par rapport à la course du soleil, son exposition aux vents dominants, les végétaux en place, les vues à cacher ou à conserver, la nature du sol et son taux d'humidité... Cela vous permettra de choisir des plantes réellement adaptées au contexte et de bien intégrer votre aménagement dans le paysage environnant. Si vous souhaitez approfondir votre projet de conception de jardin et d'espace vert, renforcez la présence du végétal dans votre cadre de vie, vous pouvez bénéficier d'un conseil neutre, personnalisé et gratuit par un architecte paysagiste du CAUE 66. Inspirez-vous des documents répertoriant la liste des espèces adaptées à notre département : - le guide pratique et de recommandations « Plantons sans nous planter » ; - la plaquette « Quels végétaux pour le Languedoc-Roussillon ». Ils sont à votre disposition en téléchargement libre sur le site du CAUE 66. Créé par le Département, dans le cadre de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, et présidé par Marie-Pierre Sadourny, le CAUE 66 vous accueille au 11, rue Bastion Saint-François à Perpignan. Tél. 04 68 34 12 37 / E-mail : contact@caue66.fr / + d'infos : www.caue66.fr

L'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66)

Mon jardin naturel : ENTRETIEN

Toujours dans un contexte favorable à la biodiversité, l'entretien du jardin nécessite de respecter certaines règles : période de tonte, entretien des haies et arbustes, arbres afin de favoriser la reproduction, l'alimentation de toutes ces espèces qui vivent ou traversent notre jardin, que ce soit la faune ou la flore. Une biodiversité riche, c'est également une chaîne alimentaire équilibrée, moins de désagréments liés aux « nuisibles » et surtout un grand pas pour l'écologie ! Des documents sont à votre disposition en téléchargement libre sur le site du CAUE 66 : le guide pratique et de recommandations « Plantons sans nous planter » et la plaquette « Quels végétaux pour le Languedoc-Roussillon ». N'hésitez pas à contacter les conseillers du CAUE 66. Créé par le Département, dans le cadre de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 et présidé par Marie-Pierre Sadourny, le CAUE 66 vous accueille au 11, rue Bastion Saint-François à Perpignan. Tél : 04 68 34 12 37 E-mail : contact@caue66.fr + d'infos : www.caue66.fr

Les outils de communication

L'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66)

Une série de 4 articles proposée par le CAUE 66 sur le jardin au naturel

Nos jardins font partie intégrante du processus écologique et de la «ville durable». L'article 1 sera consacré à la désimperméabilisation des sols, son importance et son rôle primordial dans un contexte de changement climatique, mais aussi à la végétalisation des jardins et de ses nombreux bienfaits. L'article 2 replacera le jardin comme maillon de la continuité écologique, dans le cadre de la trame verte. L'article 3 sera consacré à l'entretien du jardin. L'article 4 évoquera l'importance de l'emprise des constructions. Rendez-vous dans un mois, pour le premier article. Des documents sont à votre disposition en téléchargement libre sur le site du CAUE 66. Créé par le Département, dans le cadre de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 et présidé par Marie-Pierre Sadoury, le CAUE 66 vous accueille au 11, rue Bastion Saint-François à Perpignan.

Tél. 04 68 34 12 37 Email : contact@caue66.fr /+ d'infos : www.caue66.fr

L'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66)

Mon jardin naturel : DÉSIMPERMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION

La désimperméabilisation est le fait de retirer toute surface au sol, imperméable et donc étouffante (dalles, béton...) afin de redonner au sol son pouvoir absorbant et respirant : absorption des eaux de pluie et redonner vie à la biodiversité souterraine.

La végétalisation est une réflexion sur le choix des essences et de leur implantation. Elle participe au pouvoir absorbant des sols et aussi à l'amélioration du confort d'une habitation et de son extérieur : apport d'ombre en été, gestion du vent.

Le jardin devient acteur de la biodiversité locale et du changement climatique.

Des documents sont à votre disposition en téléchargement libre sur le site du CAUE 66. N'hésitez pas à contacter les conseillers du CAUE 66. Créé par le Département, dans le cadre de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 et présidé par Marie-Pierre Sadoury, le CAUE 66 vous accueille au 11, rue Bastion Saint-François à Perpignan. Tél : 04 68 34 12 37 Email : contact@caue66.fr + d'infos : www.caue66.fr

L'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66)

Mon jardin naturel : CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le jardin, qu'il soit potager ou d'agrément, est aussi un milieu peuplé de nombreuses espèces végétales et animales. Il peut constituer un « réservoir de biodiversité ». À ce titre, il peut aussi devenir un lieu de migration, pour tous les êtres vivants qui le traversent, aussi appelé « corridor écologique ». On portera alors une attention particulière aux clôtures, car elles ne doivent pas être un obstacle aux déplacements de la petite faune, ni à l'écoulement des eaux. On favorisera alors une clôture perméable avec des passages inférieurs. La clôture « idéale » si indispensable, sera grillagée (ou ponctuellement grillagée) avec des grosses mailles, des fondations ponctuelles (n'oublions pas la biodiversité souterraine, dans le cadre de la trame brune). Elle sera doublée d'une haie évitant les vis-à-vis et surtout lieu d'accueil des nids d'oiseau et autres insectes. Chaque intervention de la main de l'homme, influe sur la biodiversité, à nous de nous adapter afin de minimiser notre impact, et de cohabiter avec notre environnement dont nous sommes dépendants.

Une réflexion sur l'impact de l'emprise du bâti (terrasse, clôtures, cabanons...), de la végétation lors de l'aménagement du jardin et de son entretien (prochain article) et sur notre rapport à la nature dans le cadre du renouvellement des espèces animales et végétales est à porter. Des documents sont à votre disposition en téléchargement libre sur le site du CAUE 66. N'hésitez pas à contacter les conseillers du CAUE 66. Créé par le Département, dans le cadre de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 et présidé par Marie-Pierre Sadoury, le CAUE 66 vous accueille au 11, rue Bastion Saint-François à Perpignan. Tél : 04 68 34 12 37 E-mail : contact@caue66.fr + d'infos : www.caue66.fr

Permanence du CAUE 66

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66) a pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Si vous avez un projet de réhabilitation, rénovation, extension, construction, aménagement, le CAUE 66 propose des conseils neutres, personnalisés

et gratuits pour élaborer votre projet. Le CAUE 66 assure une permanence au siège de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes, 14 rue de Lesquerde le 1^{er} vendredi de chaque mois. La prochaine permanence se tiendra le **vendredi 4 juin** de 9 h à 12 h.

➤ Pour tout renseignement, contacter le 04 68 34 25 27 ou le 07 87 33 81 50.

L'Indépendant 2 juin 2021

ARGELÈS-SUR-MER

Urbanisme : le Caue 66 tient sa permanence

Depuis 1979, le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées-Orientales (Caue 66) conseillent les collectivités territoriales et les particuliers sur leurs projets de construction, aménagement d'espaces publics, de laurats, de réhabilitation... L'activité du Caue mobilise des équipes multidisciplinaires. Les conseillers du Caue 66 ont une expérience de vie ayant des formations d'architecte, de paysagiste, d'urbaniste, géographe, géologue, encore de géographie... Si vous êtes un particulier et avez un projet de réhabilitation, rénovation, extension, construction, aménagement, le Caue 66 vous pose des conseils neu-

tres, personnalisés et gratuits pour élaborer votre projet. Il peut vous aider à :
 - Réfléchir à votre programme et à l'organisation de votre projet,
 - mettre en place votre projet en respectant son environnement,
 - réhabiliter votre bâtiment en tenant compte de ses caractéristiques, de son histoire...,
 - comprendre la réglementation et les démarches administratives.
 Le Caue 66 assurera une permanence au Cap/pôle entrepreneurial, rue des Sittelles dans la zone d'activité à Argelès-sur-Mer, le 3^e vendredi de chaque mois. La première permanence se tiendra ce **vendredi 17 septembre** de 9 h à 12 h.

L'Indépendant 15 septembre 2021

L'Indépendant 12 septembre 2021

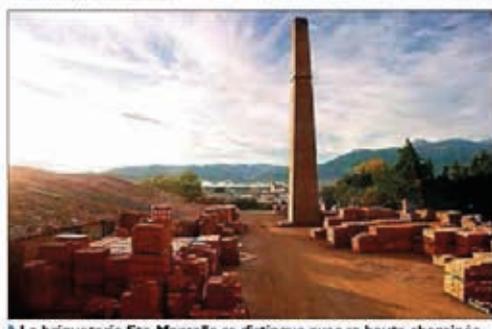
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

Le patrimoine se donne à visiter

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de

l'environnement des Pyrénées-Orientales (Caue 66) organise le samedi 18 septembre la visite de la der-

nière briqueterie artisanale du département reconnue pour son savoir-fair



La briqueterie Ste-Marcelle se distingue avec sa haute cheminée.

La briqueterie et le château

Une rencontre avec l'artisan de la briqueterie fera découvrir et partager tous les secrets de la fabrication du cagron, ce que typiquement catalan. Deux horaires sont proposés pour la visite : à 10 h et à 16 h. Mais attention, le nombre de places est limité. S'inscrire auprès du CAUE 66, par téléphone au 04 68 34 12 37 ou par

L'avenir de la ville entre les mains d'architectes d'un jour



Un allée d'arbres pour se promener en restaurant à l'ombre



Un bassin de rétention pour irriguer les lieux végétalisés de la ville.

Désormais, l'imagination ouvre toutes les possibilités avec le projet porté par le conseil d'architecture, l'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Orientales. L'idée du CAUE est de donner l'occasion à chacun de vivre les idées qu'il a en tête pour transformer l'espace de sa ville. Ce samedi 16 octobre, la première séance d'architecture a eu lieu sur le thème l'Allée des Frères

Baudin dans le centre-ville de Perpignan, aux abords de La Poste. Entre 10 heures et 18 heures, différentes équipes ont pu se défier dans une bataille saine autour de leurs projets. Durant la matinée, des architectes membres du CAUE ont accompagné leurs homologues amateurs dans la réflexion et la réalisation de premiers dessins. Puis, l'après-midi a laissé place à la préparation d'une maquette pour chaque équipe.

Ces maquettes ont ensuite été présentées à un jury chargé de débattre. Mais le but de cet événement n'est pas tant de voir un grand vainqueur. Comme l'explique Katja, conseillère architecte au CAUE : « Nous souhaitons surtout favoriser l'accès à ce domaine qui est l'architecture, amener vers de nouvelles choses. » Pour Clara qui travaille également en tant que conseillère architecte, « ce genre d'animation va interroger notre

rapport au monde extérieur, notamment à l'espace public. On peut se l'approprier. » Le moins que l'on puisse dire, c'est que petits et grands ont passé un bon moment. Et pour la ville de demain, tous ont semblé partager l'envie de voir la verdure mise à l'honneur, accompagnée de bancs pour pouvoir s'y reposer. La ville de demain laissera donc visiblement une place de choix à la nature.

Quentin Martinez

REVUE DE PRESSE

La communication du CAUE 66 auprès de tous les publics se traduit par la rédaction et la diffusion d'informations dans la presse locale ou dans la revue du CD66.

Les communes et communautés de communes publient chaque mois ou chaque trimestre des bulletins à destination du grand public.

Régulièrement, le CAUE 66 prépare un encart afin d'apporter aux lecteurs davantage de précisions sur le rôle et les missions de l'architecte conseil.



ter

sanale
omue
e.

e Partie
vous
rtager
a fabri-
tte bri-
alane.
propo-
10 h et
ombre
il faut
s du
ne au
mail à

L'adresse : contact@caue66.fr
Parallèlement, la mairie propose de son côté une visite commentée du vieux château, ce monument du XII^e et XIV^e siècles demeure des rois de Majorque. Celle-ci se déroulera le samedi 18 septembre à 17 h. Rendez-vous place de la République. Le nombre de participants étant limité pour respecter les normes sanitaires en vigueur, il convient de s'inscrire par téléphone au 06 77 65 42 68 ou par mail : berniermichel438@gmail.com

Indépendant 15 septembre 2021

Des visites couronnées de succès

Pour la première fois au village, des visites étaient organisées dans le cadre des Journées du patrimoine. Elles ont mis en valeur deux lieux emblématiques saint-jeannais : la briqueterie Sainte-Marcelle et la résidence royale des rois de Majorque. Un public très nombreux s'est inscrit et a suivi avec beaucoup d'intérêt les explications des intervenants.

■ Dernière briqueterie artisanale

La briqueterie, dont la visite habituellement se fait dans le cadre du Pays d'art et d'histoire transfrontalier, a été retenue par Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) 66, parce que, comme l'expliquait dans sa présentation son directeur Stéphane Vallière « le thème des journées du patrimoine cette année, ce sont les savoir-faire en lien avec des matières. Ici, c'est la terre, à Arles, c'est le fer ». Il était accompagné de Marie-Ange Bogue, chargée des relations avec les élus et les partenaires, et de Clara Rouzot, conseillère architecte. L'importance de l'événement était ainsi soulignée pour le



Stéphane Vallière lors de son intervention avec à ses côtés Marie-Ange Bogue, Franck Denaclara et Dominique Barbouty.

village et pour le département, puisqu'il s'agit là, de la dernière briqueterie artisanale de la région. Dominique Barbouty, adjointe à la culture et le maire, Robert Garrabé, témoignaient aussi par leur présence, leur satisfaction de voir l'entreprise Sainte-Marcelle reconnue pour sa valeur, dans cette sélection du Caue. À 10 h comme à 16 h, le bricoleur, Franck Denaclara, entraînait tout le monde découvrir les différentes étapes de la fabrication traditionnelle du cayrol. Il expliquait

dans le détail ce savoir-faire inscrit à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel français depuis 2019. Et Denaclara sait bien transmettre sa passion à son auditoire très attentif.

■ Résidence royale

La visite organisée par la mairie de la résidence royale des rois de Majorque, à 17 h, réunissait, aussi, bien du monde, malgré la menace de pluie. Michel Bernier reconstituait le développement du village autour d'une demeure seigneuriale, puis l'édification des fortifications au

XII^e siècle, aux restes encore imposants aujourd'hui. Fin XIII^e, début XIV^e, le lieu devient résidence des rois de Majorque et la cour centrale, à ciel ouvert, avec sa double série d'arcades, témoigne de la richesse des seigneurs qui ont complété le lieu, au XIV^e siècle, avec la construction d'une chapelle. Vendu à différents propriétaires après la Révolution, l'ensemble a souffert d'une absence d'entretien. La municipalité rachète peu à peu les différentes parties qui, une fois rénovées, servent à des associations saint-jeannaises.

L'Indépendant 27 septembre 2021

Le centre de ressources

UNE MÉMOIRE ENRICHIE EN PERMANENCE

Espace ouvert au cœur des locaux du CAUE, il permet un accès facilité au fonds documentaire du CAUE 66 constitué au fil des années.

Environ 2000 documents peuvent être consultés dans les locaux du CAUE 66, de préférence sur rendez-vous, ce qui permet de préparer les requêtes à l'avance et d'améliorer l'accueil.

L'espace documentaire permet la consultation des documents sur place. Dans le cadre de ses missions de conseil et d'information à destination des particuliers, des collectivités, des professionnels, le CAUE 66 met à disposition du public un fonds documentaire, spécialisé dans les domaines de l'architecture, de la construction, du patrimoine bâti, du paysage, de l'aménagement et de l'urbanisme. Régulièrement de nouveaux ouvrages sont acquis, permettant aux collaborateurs d'approfondir leurs connaissances et aux visiteurs de découvrir un large choix de documents spécifiques.

Le fonds documentaire du CAUE 66 est varié pour répondre à ses différentes missions dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et du paysage.

Depuis la création du CAUE 66, il n'existait pas de méthode de gestion partagée de la documentation. Il a été décidé de mettre en place une méthode de classement simple mais rigoureuse, afin de rendre chaque type de documentation accessible à tous afin d'éviter que chacun ne s'isole dans son système de rangement, en perdant du temps, comme c'était le cas jusqu'alors.

Il est constitué essentiellement :

- d'ouvrages (près de 1 800 références),
- de revues, actuelles et anciennes
- de fiches conseils, guides et publications
- d'expositions, réalisées sur des thématiques variées

Le CAUE 66 est abonné aux revues suivantes :

- À VIVRE
- URBANISME
- LA GAZETTE DES COMMUNES
- LE MONITEUR



ainsi qu'au journal l'INDÉPENDANT au format numérique. Ces documents sont à la disposition du public et des collectivités gratuitement et sont consultables sur place, sur simple demande.

Le centre de documentation est ouvert au public (collectivités, particuliers, professionnels) : de 9h à 13h et de 14h à 18h, sur rendez-vous.

AADT : Agence départementale du tourisme

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ADT : Agence départementale du tourisme

AMF 66 : Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

APVA : Association du pays de la vallée de l'Agly

AREC : Agence régionale énergie climat

ARS : Agence régionale de Santé

ARB : Agence régionale de la Biodiversité

AUAT : Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse

AUDRNA : Agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne

AURCA : Agence d'urbanisme catalane

BE : Bureau d'études

CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CC : Communauté de communes

CCRP : Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine

CD : Conseil départemental

CDI : Centre de documentation et d'information

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CFA : Centre de formation des apprentis

CNFEL : Conseil national de la formation des élus locaux

CUPMM : Communauté urbaine Perpignan Méditerranée métropole

DASEN : Directeur académique des services de l'éducation nationale

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

DFCI : Défense des forêts contre les incendies

DOM : Département outre-mer

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

ENR : Energies renouvelables

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPFO : Etablissement Public Foncier d'Occitanie

FN CAUE : Fédération Nationale des CAUE

GRETA : Groupement d'établissements de l'Education nationale qui organisent des formations pour adultes

LCAP : Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

NRO : Nœud de raccordement optique

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PAHT : Pays d'art et d'histoire transfrontalier

PDEAC : Plan départemental d'éducation artistique et culturelle

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PMR : Personne à mobilité réduite

PNR : Parc naturel régional

PPR : Plan de prévention des risques

PPTE : Plan paysage transition énergétique

RD : Route départementale

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SMCGS : Syndicat mixte Canigó grand site

SOLIHA : Solidaires pour l'habitat

SPL : Société Publique Locale Perpignan Méditerranée

SPR : Site Patrimonial Remarquable

TA : Taxe d'aménagement

TVB : Trame verte et bleue

UDAP : Union départementale de l'architecture et du patrimoine

UDSIS : Union départementale scolaire et d'intérêt social

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

UPVD : Université de Perpignan-Via Domitia

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

